

# LE MONDE DES PARLEMENTS



## Sommaire



« Le Parlement est un outil indispensable pour trouver une issue équitable aux conflits, y compris les conflits politiques »  
Entretien avec M. Chai Chidchob,  
Président de l'Assemblée nationale  
de la Thaïlande ..... 2



Droits des femmes : 15 ans après Beijing  
par Mme Rachel Mayanja,  
Conseillère spéciale du Secrétaire général  
de l'ONU pour la parité des sexes  
et la promotion de la femme ..... 4



Briser le plafond de verre et favoriser la  
diversité dans la vie économique : l'expérience  
norvégienne par M. Audun Lysbakken,  
Ministre de l'enfance, de l'égalité  
et de l'intégration sociale ..... 6



Un premier pas pour les droits politiques  
des femmes au Koweït  
Par Mme Masouma Al Mubarak, Membre  
de l'Assemblée nationale du Koweït ..... 7



Les parlements :  
défenseurs des femmes et des filles  
par Mme Ann M. Veneman,  
Directrice générale de l'UNICEF ..... 8



Violence à l'encontre des femmes:  
Un défi pour la mise en œuvre des droits  
des femmes et le développement par SAR  
la Princesse Bajrakitiyabha de Thaïlande ..... 9



La politique de couverture santé universelle  
en Thaïlande et le rôle des parlementaires  
dans la réalisation des OMD 4 et 5  
Par Mme Tassana Boontong,  
Vice-Présidente du Sénat thaïlandais ..... 10



Violence à l'encontre des femmes:  
Le cas des femmes immigrées  
par Mme Sylvia Lopez-Ekra, Coordinatrice  
des questions de genre, Organisation  
internationale pour les migrations ..... 12

## Trois femmes à la tête de l'État suisse

En Suisse, l'année 2010 est incontestablement placée sous le signe des femmes puisque trois d'entre elles occupent les plus hautes fonctions de la Confédération helvétique. De gauche à droite : Mmes Erika Forster-Vannini, Présidente du Conseil des États suisse, Doris Leutard, Présidente de la Confédération helvétique, et Pascale Bruderer, Présidente du Conseil national. Entretien avec Mme Pascale Bruderer en page 19.



Photo UIP

## Questions relatives aux femmes : 15 ans après la Conférence de Beijing

Quinze ans après l'adoption de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, *Le Monde des Parlements* a invité quelques hautes personnalités à donner leur opinion sur les progrès réalisés pour atteindre la parité entre hommes et femmes et l'émancipation des femmes. Si des avancées notables ont eu lieu en faveur des femmes en général, des défis persistants restent à relever, tels que les moyens de mettre fin à la violence envers les femmes. Cette édition met aussi en évidence la visite du Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab, dans un centre à Addis-Abeba où il a rencontré des chefs religieux et traditionnels éthiopiens pour en savoir davantage sur leur engagement visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines. Plusieurs pages sont également consacrées à l'analyse de l'UIP sur les femmes au Parlement et la nouvelle carte UIP-Nations Unies intitulée *Les Femmes en politique 2010*. Enfin, coup de projecteur sur la 122<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Bangkok en mars-avril 2010, avec les attentes du Président de l'Assemblée nationale thaïlandaise, le Parlement hôte.

## « Le Parlement est un outil indispensable pour trouver une issue équitable aux conflits, y compris les conflits politiques »

**Q:** Quelle signification revêt, pour le Parlement thaïlandais, la tenue de l'Assemblée de l'UIP en Thaïlande ?

**M. Chai Chidchob :** L'Assemblée de l'UIP qui se déroulera à Bangkok devrait rassembler plus de 1 200 participants et nous sommes en train de former du personnel chargé de rendre leur séjour plaisant. L'Assemblée nationale de Thaïlande offrira aussi à des étudiants des universités la possibilité de prendre part à cette rencontre en tant qu'agents de liaison intervenant auprès des équipes et des délégations. Le thème central de l'ordre du jour est: « Le Parlement au centre de la réconciliation politique et de la bonne gouvernance » Cette assemblée se penchera également sur des sujets tels que: « Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontière », « Le rôle des parlements dans le développement des coopérations sud-sud et triangulaires en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement » et « La participation des jeunes au processus démocratique ». Les réunions-débats porteront sur des questions telles que les droits de l'enfant, les ressources hydriques, la survie des enfants et la santé maternelle, la détention et l'utilisation d'armes nucléaires et les changements climatiques. Son Altesse Royale le Prince Maha Vajiralongkorn présidera la cérémonie d'ouverture au nom de Sa Majesté le Roi. Quant à la Réunion des Femmes parlementaires, elle tiendra un séminaire portant sur le thème suivant : « La lutte contre la violence envers les femmes, en mettant l'accent plus particulièrement sur les femmes dans les lieux de détention et les prisons ». Elle s'ouvrira sur une allocution de Son Altesse Royale la Princesse Bajrakitiyabha. C'est la troi-

Photo Assemblée nationale de Thaïlande



*Le Président de l'Assemblée nationale de la Thaïlande, M. Chai Chidchob*

sième fois que la Thaïlande a l'honneur de recevoir une Assemblée de l'UIP.

**Q:** A Bangkok, les débats porteront sur la question des parlements, de la réconciliation politique et de la bonne gouvernance. Comment envisagez-vous le rôle du Parlement dans le processus de réconciliation en Thaïlande et dans d'autres pays de la région ?

**C.C.:** Les pays étant peuplés de millions d'individus, il est bien évident qu'ils peuvent être le théâtre de conflits suscités par des divergences d'intérêts, des affrontements politiques, etc. La participation populaire constitue l'un des fondements de la démocratie participative, qui crée un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Le Parlement, qui représente des millions d'individus unissant leurs forces entre autres pour résoudre ce type de conflits, revêt un rôle clé dans ce contexte. En tant qu'enceinte de représentation populaire, le Parlement est un outil indispensable pour trouver une issue équitable aux conflits, y compris les conflits politiques. La bonne gouvernance implique de demander des comptes à l'Exécutif et passe également par la prise en considération des questions de genre, ainsi que par le consensus, le sens des responsabilités, la transparence, l'efficacité, l'efficience et

l'équité, conformément à l'état de droit. Dans le système parlementaire toutefois, il n'existe pas de ligne de démarcation claire entre le pouvoir législatif et l'exécutif. Le Parlement doit remplir sa fonction de contrôle de l'action menée par l'exécutif pour l'amener à rendre compte de ses actes et faire tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre la corruption. Il doit aussi se faire le porte-parole des minorités et éradiquer toutes les menaces pesant sur la société.

**Q:** Quels espoirs nourrissez-vous pour l'Assemblée de Bangkok du point de vue la lutte contre la criminalité organisée, du trafic de stupéfiants, de la vente illicite d'armes, de la traite des êtres humains et du terrorisme transfrontière ?

**C.C.:** Au fil du temps, les Parlements membres de l'UIP ont pris conscience de la gravité croissante du phénomène de la criminalité organisée, en particulier le trafic de stupéfiants, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains, le terrorisme transfrontière et le blanchiment d'argent sale. Ces problèmes, qui sont tous liés, constituent une menace grave pour la paix et la stabilité internationales de notre

*Suite en page 3*

## L'égalité entre hommes et femmes paie

L'année 2010 sera déterminante pour l'égalité entre hommes et femmes. Le 15<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et Programme d'action de Beijing n'est pas qu'une date commémorative. Il permet de faire le bilan des progrès réalisés pour que les deux moitiés de l'humanité - les hommes et les femmes - puissent avoir les mêmes chances de vivre une vie digne, de s'épanouir au niveau personnel et familial, et pour que nos sociétés, tant au Nord qu'au Sud, se développent plus harmonieusement.

Si les avancées sont notables, comme l'affirme la Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la parité des sexes, Mme Rachel Mayanja, il reste beaucoup à faire pour que les femmes voient enfin leurs droits respectés, notamment dans le domaine professionnel car dans de nombreux pays, à travail égal, le salaire des femmes n'est toujours pas égal à celui des hommes. Et aussi pour que les femmes ne voient plus

leur vie menacée par les coups de leur conjoint, père, frère ou cousin, dans de nombreux cas, partout dans le monde.

Il est aussi grand temps que les femmes puissent s'exprimer librement sous toutes les latitudes, comme la Birmane Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la Paix en 1991, ou l'ex-parlementaire afghane Malalai Joya, et que leur opinion soit aussi écoutée et respectée que celle de leurs homologues masculins. L'égalité des sexes ne doit plus seulement être considérée un slogan féministe, mais un droit essentiel à la démocratie. Selon la Déclaration universelle adoptée par l'UIP en 1997, il ne saurait en effet y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences.

Un effort systématique doit être entrepris dès le plus jeune âge des en-

fants, à l'école et en famille, en faveur du respect de l'homme et de la femme et aussi de l'égalité face à l'éducation et à l'emploi. Un changement des mentalités, passant par l'élimination des stéréotypes sur la féminité, la paternité, la parentalité ou le rôle économique de l'homme, est urgent pour le bien-être de tous, femmes et hommes compris.

Comment y parvenir ? Par des lois adéquates et une volonté politique clairement mise en œuvre. Un pays, le Rwanda, compte plus de 56% de femmes au Parlement, et un autre, la Norvège affiche 55,6% de femmes au gouvernement (juste derrière la Finlande avec 57,9%), un taux de fécondité de presque deux enfants en moyenne et voit 43% de femmes siéger dans les conseils d'administration de ses grandes entreprises. Comme l'affirme le ministre norvégien de l'Intégration sociale, M. Audun Lysbakken, au bout du compte, l'égalité paie. LB

*M. Chai Chidchob, suite de la page 2*

planète et exigent l'action concertée de la communauté internationale. J'espère que les parlementaires qui prendront part à la 122<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP en Thaïlande se pencheront sur ces questions pour évaluer la situation actuelle, nous parler des progrès enregistrés dans leur pays et de la perspective d'avenir adoptée par les différents parlements. Cette rencontre pourrait déboucher sur des propositions d'initiatives parlementaires concrètes incitant les gouvernements à ratifier les conventions internationales de lutte contre la criminalité organisée. Il faudrait que les parlementaires examinent leur législation nationale sur le trafic de stupéfiants, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains, le terrorisme transfrontière et le blanchiment d'argent sale ou l'amendement. Il faudrait également qu'ils soutiennent la coopération internationale visant à élaborer des instruments juridiques internationaux empêchant les criminels de faire jouer les lacunes de la législation à leur avantage.

**Q: Comment les législateurs peuvent-ils inciter les jeunes à prendre part au processus démocratique ?**

**C.C.:** Nous soutenons toutes les activités qui améliorent et développent la

connaissance et la juste perception, chez les jeunes, de la politique et du gouvernement, ainsi que de la démocratie parlementaire dirigée par un monarque (monarchie constitutionnelle). Le Programme démocratique pour les jeunes nous a permis d'offrir aux jeunes la possibilité de s'engager dans le domaine politique et d'exprimer leur avis à ce sujet et à propos du Gouvernement thaïlandais, tout en affinant leur connaissance et leur expérience grâce à la constitution de réseaux démocratiques pour les jeunes destinés à mieux faire connaître la démocratie et à rendre possible la réalisation d'activités d'intérêt public pour la communauté, la société et le pays dans son ensemble. Nous avons adopté la Loi B.E. 2550, entrée en vigueur en 2008, dans le but de promouvoir le développement des enfants et des jeunes à l'échelle nationale en créant des Conseils des enfants et des jeunes à trois échelons : les districts, les provinces et la nation. Notre objectif est de mettre les enfants et les jeunes en condition de prendre part à la vie démocratique en faisant connaître aux parlementaires leur avis concernant le développement des enfants et des jeunes, pour que celui-ci puisse être pris en considération lors de l'élaboration de politiques et de plans en leur faveur.

**Q: Pendant l'Assemblée, il sera beaucoup question de la Convention des droits de l'enfant. Que diriez-vous de la situation des droits de l'enfant en Thaïlande ?**

**C.C.:** La Convention des droits de l'enfant affirme un certain nombre de droits fondamentaux de l'enfant, notamment: 1) la survie, dont les soins médicaux de base, la paix, la sécurité et le développement; 2) une bonne éducation, à savoir un foyer aimant et une alimentation appropriée; la protection contre les abus, la négligence, la traite, le travail des enfants et autres formes d'exploitation; 3) la participation, qui passe par le droit d'exprimer son avis, d'être écouté et de prendre part aux décisions qui le concernent.

En Thaïlande, les enfants sont confrontés à des problèmes tels que la malnutrition, le manque d'éducation, la traite des êtres humains, le travail abusif, l'exploitation sexuelle, le VIH/sida, la violence, la toxicomanie ou les problèmes liés à la drogue en général, les droits limités dont jouissent les minorités, l'isolement, etc. Le Gouvernement thaïlandais, avec le concours de tous les secteurs concernés, a pris des mesures concrètes pour contribuer à résoudre ces problèmes. LB ▀

## Droits des femmes : 15 ans après Beijing

L'année 2010 sera déterminante pour l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. La commémoration du 15<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et Programme d'action de Beijing est l'occasion idéale pour dresser le bilan des progrès réalisés, identifier les bonnes pratiques, tirer des leçons, faire le point sur les problèmes qui subsistent et les nouveaux défis qui s'annoncent. C'est le moment d'aligner les actes sur les paroles, les réalisations sur les engagements.

Le Programme d'action de Beijing établit le cadre politique mondial de l'égalité entre les sexes, des droits fondamentaux des femmes et de l'émancipation des femmes et des filles. Depuis 1995, la Commission de la condition de la femme a affiné et développé le projet d'action en formulant des conclusions concertées sur un certain nombre d'axes prioritaires<sup>1</sup>. De nombreuses parties prenantes (gouvernements, parlements, société civile, organes du système de l'ONU, secteur privé) ont travaillé à la concrétisation de ce projet et à l'obtention de gains réels et tangibles pour les femmes et les filles dans toutes les régions du monde.

### Progrès et avancées

Des avancées notables ont été réalisées au bénéfice des femmes et des petites filles. A l'échelle mondiale, les femmes représentaient 39% de la population active totale hors secteur agricole en 2007, contre 35% en 1990. En 2008, la participation des femmes à la vie active est estimée à 52,6%. L'accès des filles à l'éducation s'est amélioré à tous les niveaux, notamment dans l'enseignement primaire. En 2007, il y avait 96 filles pour 100 garçons inscrits en cours préparatoire,



Photo Nations Unies

*par Mme Rachel Mayanja,  
Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale du Secrétaire général  
de l'ONU pour la parité des sexes et la promotion de la femme*

contre 92 filles seulement en 1999. Dans certains pays, les femmes sont maintenant plus nombreuses que les hommes dans le secteur tertiaire. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été ratifiée par la quasi-totalité des pays du monde, 186 états étant parties au traité.

Les politiques de lutte contre le VIH/sida mettent de plus en plus l'accent sur la prévention, le traitement et les soins à l'intention des femmes. Un nombre croissant d'états ont mis en place des cadres juridiques, politiques et institutionnels complets pour mieux lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, et les services d'aide aux victimes de tels actes se sont multipliés. En novembre 2009, les femmes occupaient 18,8% des sièges dans les chambres basses (ou uniques) des parlements, contre 11,3% seulement en 1995. Vingt-cinq pays ont atteint ou dépassé le seuil des 30% de femmes au Parlement, ce qui représente une augmentation significative (cinq pays seulement en 1995).

Au niveau national, les mécanismes mis en place (ministères et services

exécutifs, commissions parlementaires, organes indépendants de conseil et de suivi, etc.) jouent un rôle clé dans la promotion de l'égalité des sexes. La stratégie d'intégration de la dimension de genre gagne du terrain dans tous les secteurs, appuyée par un éventail de plus en plus large d'outils, de programmes de renforcement des capacités et de formations. Le suivi et l'évaluation des efforts déployés ont également progressé.

### Des problèmes récurrents

Malgré toutes ces avancées, le Programme d'action de Beijing n'est pas encore pleinement réalisé. Les progrès dans la vie des femmes, dans l'élimination de la discrimination et l'obtention de l'égalité sont très variables selon les pays et les régions. La réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) n'est pas acquise ; presque aucun progrès n'a été fait sur l'OMD 5 (amélioration de la santé maternelle). Chaque année,

*Suite en page 5*

Mme Rachel Mayanja, suite de la page 4

536 000 femmes et jeunes filles décèdent en cours de grossesse ou en couches. Les femmes connaissent davantage la pauvreté que les hommes.

L'analphabétisme reste un handicap sérieux pour les femmes, qui représentent toujours près de deux tiers des 776 millions d'adultes illettrés dans le monde. Les écarts salariaux entre les sexes subsistent dans toutes les parties du monde. La crise économique et financière mondiale a créé de nouveaux obstacles à l'emploi des femmes et, d'après les estimations, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes. Plus de femmes que d'hommes sont confinées dans des emplois précaires et/ou non rémunérés. Dans les conflits qui perdurent, les civils sont délibérément pris pour cible et des actes de violence sexuelle à l'égard des femmes sont perpétrés à grande échelle.

La discrimination n'a pas été éliminée du droit et l'application discriminatoire des lois empêche les femmes d'accéder à l'égalité des droits, des ressources et des chances. Des stéréotypes négatifs, fondés sur des croyances et attitudes sociétales réduisent leurs opportunités et leurs choix. Les femmes continuent à assumer la plus grande partie des travaux domestiques et des soins à la famille.

Cette répartition inégale des responsabilités a des conséquences négatives sur leurs opportunités en termes d'éducation et d'emploi et limite leur implication dans la vie publique.

### La voie à suivre

L'égalité des sexes est un objectif à part entière mais c'est aussi un moyen de réaliser les objectifs de développement internationaux, notamment les OMD. Il est désormais reconnu que la prise en compte des aspects d'égalité entre les sexes est un facteur de réussite des politiques et des programmes, en particulier en matière d'éradication de la faim et de la malnutrition, de généralisation de l'enseignement primaire, de réduction de la mortalité infantile, de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose ainsi que de la protection de l'environnement.

En mars 2010<sup>2</sup>, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies réfléchira sur les avancées et les problèmes, sur les mesures qui fonctionnent et sur les secteurs qui requièrent une action supplémentaire. Elle s'attachera également à développer une approche d'égalité entre les sexes pour la réalisation complète des objectifs du millénaire pour le développement. En juillet 2010, la revue ministérielle annuelle du Conseil économique et social sera axée sur l'égalité

des sexes et l'émancipation des femmes. En septembre 2010, l'Assemblée générale tiendra une réunion de haut niveau sur le thème de l'accélération de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015. Nous commémorerons aussi le dixième anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Toutes ces occasions permettront de manifester et de s'engager haut et fort en faveur de l'égalité des sexes afin de galvaniser les efforts de toutes les parties prenantes, de former des partenariats stratégiques et d'améliorer les processus participatifs pour obtenir des résultats tangibles pour les femmes. Il faut saisir ces opportunités aux niveaux national, régional et mondial pour donner une nouvelle dynamique à la promotion de l'égalité des sexes et à la garantie des droits fondamentaux des femmes. ▀

<sup>1</sup> Voir <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/index.html>

<sup>2</sup> Voir <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/index.html>.

Voir aussi le rapport du Secrétaire général, E/2010/4-E/CN.6/2010/2, <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/documentation.html>

## Les parlements appellent l'attention sur la violence envers les femmes

Répondant à l'appel de l'UIP, les parlements du monde ont célébré le 25 novembre dernier le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Plus de 30 parlements et organes interparlementaires ont communiqué à l'UIP le compte rendu des événements qui se sont déroulés à cette occasion.

Des manifestations spéciales ont été organisées par les parlements des pays suivants : Afghanistan, Albanie, Andorre, Autriche, Belarus, Canada, Chili, Chypre, Croatie, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Liban, Maldives,

Ouganda, Philippines, Roumanie, Rwanda, Serbie, Suède, Suisse, Thaïlande, Uruguay et Yémen, ainsi que par les associations parlementaires suivantes : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Confédération parlementaire des Amériques.

Ces activités ont revêtu différentes formes et ont débouché sur des résultats tangibles. De nouvelles résolutions ont en effet été votées, des débats, des discours et des expositions ont été organisés dans les parlements. Les parlementaires ont participé à des groupes de travail, à des débats avec des femmes et des organisations de défense des droits civiques ; ils ont donné

leur signature en soutien à la campagne de l'UNIFEM Dites non à la violence envers les femmes. Ces actions ont permis d'attirer l'attention sur la violence envers les femmes au plan national et ont contribué à mettre ce problème au premier plan des préoccupations politiques.

Toutes ces manifestations sont répertoriées sur le site web de l'UIP à l'adresse <http://www.ipu.org/wmn-f/vaw/day.htm>. Elles ont aussi été inscrites sur les listes des contributions à la Campagne du Secrétaire général des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes sur le site web Dites NON – Tous UNiS : <http://www.saynotoviolence.org/fr>.

## Briser le plafond de verre et favoriser la diversité dans la vie économique : l'expérience norvégienne

Pour prospérer et se développer, les nations doivent impérativement tirer parti des capacités et compétences de l'ensemble des citoyens. Il est scientifiquement prouvé que l'accès des femmes et des filles à l'éducation, au monde du travail et à l'économie, parallèlement aux hommes et aux garçons, a un impact significatif sur le PIB, l'efficacité, l'innovation et l'avantage concurrentiel d'une nation. Les pays qui ne facilitent pas l'éducation et l'emploi des filles et des femmes sont moins bien placés dans les classements établis par les Nations Unies et le Forum économique mondial. Le droit à un travail rémunéré et à un salaire permettant de subvenir à ses besoins est, au même titre que la participation politique, un droit fondamental pour les deux sexes. La liberté, pour les hommes comme pour les femmes, d'avoir une carrière et une famille – et non d'être contraint de choisir l'un ou l'autre – est un élément fondamental de toute société moderne.

Pour accéder à un tel niveau de développement, pour promouvoir les familles et les enfants tout en favorisant la croissance de l'économie par l'emploi des talents et des capacités intellectuelles, il faut que les gouvernements conçoivent des politiques intelligentes de mise en place de structures facilitatrices. Ces structures doivent permettre aux hommes et aux femmes de procéder librement à de vrais choix, comme celui de faire des enfants et de mener une carrière.

La Norvège, qui travaille à ce type de programmes et de structures depuis les années 1950, s'est employée à mettre en évidence les capacités des femmes et des jeunes filles sur le marché du travail, à favoriser leur entrée dans les conseils d'administration et à les encourager à postuler à des emplois de cadres supérieurs.



par M. Audun Lysbakken  
*Ministre de l'enfance, de l'égalité et de l'intégration sociale*

Voici cinq des plus importantes réformes structurelles d'application générale qui ont été initiées par le gouvernement et votées par le Parlement norvégien : la loi sur l'assurance nationale (1966), les dispositions relatives aux congés parentaux ou quota des pères (1993), la prise en charge totale des établissements d'accueil des jeunes enfants dans l'ensemble du pays (dont l'obtention a nécessité plus de 25 ans), la loi sur la flexibilité de la vie professionnelle avec de jeunes enfants (loi sur l'environnement au travail) et, naturellement, la loi sur l'égalité des sexes (1979). Toutes ces réformes ont été négociées dans le cadre d'une concertation entre gouvernement, associations des employeurs et associations des salariés avant de donner lieu à des textes législatifs discutés au Parlement. Ces réformes ont logiquement mené à l'amendement, maintenant célèbre, voté par le Parlement en 2003, sur la parité dans les entreprises, lequel prévoit un minimum de 40% de femmes dans les conseils d'administration de quatre types d'entreprises.

Toutefois, les mesures de discrimination positive visant à favoriser l'équilibre entre les sexes dans la vie économique et à tirer profit de tous les talents ne seraient d'aucune utilité si la société n'avait pas d'abord atteint un certain niveau d'égalité entre les sexes par le biais de telles réformes et la mise en place de structures appropriées.

En Norvège, la loi ne prévoit pas de mesures de discrimination positive (quotas) au niveau de l'emploi normal mais de telles mesures peuvent servir à atteindre la parité dans les postes électifs, au sein des conseils d'administration par exemple.

Des actions de ce genre peuvent aider une société à atteindre certains objectifs, notamment à recruter les personnes les plus qualifiées pour accomplir certaines tâches stratégiques et à redistribuer le pouvoir économique de manière à inclure des compétences diverses dans le processus de prise de décision. Pour trouver les personnes les plus compétentes, il faut nécessairement mener sa recherche auprès des deux moitiés de la population.

La volonté politique est partout un élément décisif pour la détermination d'objectifs et la mise au point des outils nécessaires pour les atteindre. La Norvège a mis en place un modèle dont elle peut être fière. Elle n'y serait cependant jamais parvenue sans un travail systématique à long terme en faveur de l'égalité, d'un changement des mentalités, de la culture et des traditions passant par le démontage des stéréotypes de la féminité, de la paternité, de la parentalité ou du rôle économique de l'homme (comprendre du mâle).

La Norvège se distingue en Europe tant par son taux de fécondité (1,96) que par le nombre de femmes siégeant dans les conseils d'administration de ses grandes entreprises (43%). Au bout du compte, l'égalité paie. ▀

## Un premier pas pour les droits politiques des femmes au Koweït

Conformément à la Constitution du Koweït de 1962, le processus démocratique s'est ouvert avec les élections de la première Assemblée nationale, en janvier 1963. La Loi électorale excluait les Koweïtiennes de la vie politique. L'article premier de la loi leur refusait en effet le droit de vote puisque les électeurs y étaient définis comme « tout homme koweïtien ». De ce fait, elles ne pouvaient se présenter aux élections législatives, l'article 2 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoyant que pour se porter candidat, il fallait remplir les conditions requises pour voter.

Les Koweïtiennes ont continué à être tenues à l'écart du processus politique jusqu'au 6 mai 2005, date à laquelle l'Assemblée nationale a adopté l'amendement à l'article premier de la Loi électorale autorisant les femmes à voter, à se porter candidates et à assumer des fonctions ministérielles. Ainsi, pour la première fois, le 14 juin 2005, une femme est devenue ministre et donc membre de droit du Parlement. Cette désignation a suscité chez les femmes koweïtiennes l'envie de briguer des sièges parlementaires, et elles ont donc participé pour la première fois aux élections législatives comme électrices et candidates en 2006. Si 29 femmes se sont portées candidates, en revanche, aucune n'a été élue, une situation qui s'est répétée lors des élections de 2008. L'inattendu s'est produit le 16 mai 2009 : quatre femmes ont été élues au scrutin direct. L'une d'entre elles est même arrivée en tête dans sa circonscription, une autre en deuxième place. Les deux dernières sont, quant à elles, arrivées en septième et dixième positions. Cette agréable surprise a levé la barrière psychologique et prouvé que les femmes bénéficiaient d'un large soutien populaire.

Photo UJP/Z-Hilal



*Par Mme Masouma Al Mubarak  
Membre de l'Assemblée nationale du Koweït*

D'aucuns ont accueilli ce résultat avec un dépit manifeste, comme l'ont montré certains parlementaires opposés au principe de la participation des femmes à la vie politique en quittant la chambre durant la séance d'investiture et en exprimant oralement leur mécontentement à l'endroit de deux des femmes parlementaires qui ne portaient pas le voile, ainsi qu'à l'endroit de la femme ministre.

L'une des parlementaires n'a pas réussi à obtenir le soutien nécessaire pour se présenter à la vice-présidence de l'Assemblée et il en a été de même lorsqu'une autre a voulu se porter candidate pour représenter le Koweït au Parlement arabe. Les réactions négatives à l'encontre des femmes ont néanmoins commencé à se faire moins présentes, ou en tous cas moins visibles, bien qu'elles n'aient pas complètement disparu.

Les quatre femmes parlementaires ont réussi à intégrer les principales commissions parlementaires, la Commission des finances et de l'économie, la Commission des lois, la Commission de l'éducation, la Commission de la santé et la Commission des affaires étrangères. Il en va de même des commissions spécialisées telles que la Commission de l'environnement, la Commission relative aux personnes ayant des besoins particuliers et la Commission de la femme et des affaires familiales, où sont débattus les projets et propositions de lois sur les

droits sociaux et civils des femmes et où les lois en vigueur sont réexaminées sous l'angle de la discrimination à l'égard des femmes.

Outre leur présence dans de nombreuses commissions parlementaires, les femmes participent avec enthousiasme au processus de contrôle en posant des questions aux ministres et en prenant part à l'examen de questions d'intérêt public. Elles participent aussi activement au processus législatif en présentant des propositions de loi, soit en leur nom propre, soit avec d'autres parlementaires, ainsi que des propositions sur différentes questions économiques, sociales, éducatives, sanitaires, ou autres.

En faisant leur entrée au Parlement, les Koweïtiennes ont véritablement triomphé de la pesanteur sociale qui les empêchait de jouir de leurs droits politiques depuis plus de quatre décennies. Il faut à présent qu'elles travaillent ensemble pour prouver qu'elles sont à la hauteur des fonctions législative et de contrôle, parce que leur travail est examiné à la loupe et parce que c'est ce qui déterminera l'idée que l'on se fera d'elles et des femmes qui leur succéderont au Parlement.

L'entrée de ces quatre femmes au Parlement constitue à la fois un grand progrès et un défi de taille, car elles doivent prouver que les femmes sont compétentes et capables. ▀

## Les parlements : défenseurs des femmes et des filles



par Mme Ann M. Veneman  
Directrice générale de l'UNICEF

Photo UNICEF

Il y a moins d'un an, l'opinion publique mondiale a été choquée d'apprendre qu'un tribunal saoudien avait décidé que le mariage d'une petite fille de huit ans avec un homme quatre fois plus âgé qu'elle avait force de loi. Il est tout simplement révoltant qu'un tribunal puisse juger légal, quels que soient les éléments du dossier ou le cadre juridique applicable, le mariage d'une enfant. Une telle décision constitue une violation manifeste des droits de cette enfant et va à l'encontre des normes internationalement acceptées en matière de droits de l'homme.

Le tollé provoqué dans le monde entier par cette décision a conduit à son annulation. Mais cette affaire rappelle de façon claire et dérangeante qu'aujourd'hui, quinze ans après la première conférence mondiale sur les femmes, il reste encore fort à faire pour mieux protéger les femmes et les fillettes du monde entier.

M'étant rendue dans près de 70 pays durant ces cinq années passées à l'UNICEF, j'ai entendu des histoires bouleversantes et vu les souffrances endurées par nombre de femmes et de jeunes filles en différents endroits de la planète. Trop de filles sont encore victimes de violence, de mauvais traitements, de discrimination, d'exploitation sexuelle, d'excision et de mariages précoces.

Leur souffrance appelle une mobilisation. Les choses doivent changer. Les femmes et les filles méritent d'être protégées par des lois et de voir ces lois appliquées pour que cessent la discrimination et les mauvais traitements. A cet égard, les instances parlementaires ont un rôle crucial à jouer. Elles ont réglé certains des grands problèmes auxquels les femmes devaient faire face, mais il y a encore beaucoup à faire.

Plus de la moitié des 130 millions de jeunes illettrés dans le monde sont des filles. De même, les filles sont surreprésentées parmi les victimes de sévices physiques, sexuels et moraux et d'exploitation économique. Elles sont plus exposées que les garçons à la traite et aux disparitions et sont, trop souvent, les

victimes de la barbarie dans les conflits armés.

Malheureusement, le drame ne s'arrête pas là. Les mariages précoces empêchent les filles d'avoir accès à l'éducation et les conduisent à avoir des enfants trop tôt - ce qui accroît considérablement leur vulnérabilité aux pathologies, infections et handicaps. La mortalité maternelle touche lourdement les jeunes filles de 15 à 19 ans, chez qui la grossesse et l'accouchement font 70 000 morts chaque année dans le monde.

Les filles sont aussi victimes de discrimination et de violence là où elles devraient normalement être protégées - chez elles, à l'école et dans leur communauté. Ceux-là même qui sont censés les protéger et défendre leurs droits sont souvent leurs bourreaux et certaines sociétés continuent à accepter cette situation au nom de la culture, de la tradition, des croyances et des normes sociales. Il est temps que cela change.

Il faut que toutes les parties concernées redoublent d'efforts pour faire bouger les choses. A cet égard, l'action des parlements est cruciale. Les parlementaires peuvent en effet être des vecteurs de progrès et améliorer considérablement la vie des femmes et des fillettes.

Pour ce faire, les parlementaires pourraient agir sur quatre plans. Premièrement, consacrer davantage de moyens à l'éducation des filles. C'est en effet le meilleur moyen de mettre fin à la discrimination et de rompre le cycle de pauvreté qui se perpétue de génération en génération.

Il s'agit donc de trouver des moyens pour améliorer l'éducation primaire, de faire en sorte que les filles soient plus nombreuses à entrer dans le secondaire et d'élargir l'accès à l'éducation à toutes les filles, quelle que soit leurs origines so-

ciales, économiques ou ethniques, en s'intéressant en particulier aux filles vivant dans des groupes marginalisés.

Deuxièmement, il faut des mesures concrètes pour mettre fin aux violences faites aux filles chez elles, à l'école et dans leur communauté. Il faut encourager les forces de l'ordre, les personnels de santé et les responsables locaux à prendre des mesures pour protéger les femmes et les filles de toutes les formes de violence et de discrimination, et accompagner les victimes. Il faut poursuivre les auteurs de ces actes et mettre un terme à l'impunité. Le débat public et une politique de tolérance zéro sont essentiels pour faire cesser la violence, y compris lorsqu'elle est commise au nom de la culture ou de la religion.

Troisièmement, l'établissement de partenariats entre la société civile, le secteur privé et les pouvoirs publics serait utile pour permettre aux jeunes filles de passer plus facilement de l'école au monde du travail. Il importe de renforcer la capacité des adolescentes à se prendre en charge dans la vie pour qu'elles puissent participer à la vie publique, notamment à la vie économique de leur pays.

Quatrièmement, il faut promouvoir l'égalité des droits en matière de propriété, foncière notamment, pour faire disparaître la discrimination au sein du foyer. Pour que la réforme du droit change la vie des femmes et des filles, il faut défendre les lois nationales fondées sur l'égalité, contre le droit coutumier patriarcal et les pratiques traditionnelles. La réforme du droit national en matière de propriété et de succession est l'un des moyens les plus directs de renforcer l'accès des femmes à la propriété foncière et immobilière.

Il faudra du temps pour que tout un chacun, homme ou femme, puisse être un citoyen actif et en bonne santé. Dans certains cas, il faudra réformer des pratiques, des comportements et des croyances profondément enracinés et modifier des lois établies de longue date, mais le changement est possible et plus le monde tardera à l'opérer, plus longtemps dureront la discrimination et les atteintes aux droits des femmes et des jeunes filles.

Forts de leur position de prescripteurs et de leur influence sur les règles et les pratiques, les parlements ont un rôle indispensable à jouer pour bâtir un monde plus radieux, plus prospère, un monde meilleur pour toutes les femmes et toutes les filles. Les femmes et les filles ne seront pas les seules à en profiter, leurs communautés et leurs pays ont aussi beaucoup à y gagner. ▀

## Un défi pour la mise en œuvre des droits des femmes et le développement

La violence envers les femmes nous concerne tous car elle constitue une menace grave pour la sécurité humaine. Il s'agit de violations des droits fondamentaux des femmes, qui ont pour cadre tant la sphère privée que publique et se manifestent sous bien des formes : violence conjugale, viol, sévices sexuels, prostitution, traite, crimes haineux, pornographie, viol comme arme de guerre n'en sont que quelques exemples. Certaines formes de violence envers les femmes revêtent une dimension transfrontière, ce qui rend la lutte contre ces violences particulièrement difficile. Dans chaque contexte national, la communauté et la société dans leur ensemble contribuent souvent de façon significative au problème en prenant la violence contre les femmes comme un fait acquis et en l'excusant.

Il existe bien sûr un terrain commun favorisant la violence envers les femmes, comme le montre l'ensemble de principes sous-tendant les normes et les dispositions internationales élaborées au cours de ces trente dernières années pour tenir compte des aspects communs de ce problème, mais nous ne devrions pas oublier pour autant que certains aspects importants reflètent le contexte local unique de chaque société ou de chaque pays, fruit de sa tradition, de sa foi, de sa culture et de sa trajectoire économique. Je voudrais donc, dans le cadre de cet article, présenter une partie du travail de sensibilisation auquel il m'a été donné de participer en Thaïlande, assortie de mes observations concernant les facteurs essentiels pour la réussite.

### L'expérience thaïlandaise

La lutte contre la violence à l'encontre des femmes exige une grande variété de réponses s'appliquant tant au secteur formel qu'informel. La Thaïlande consacre depuis longtemps des efforts à améliorer le cadre offert par la justice pénale, mais une telle optique ne peut rencontrer qu'un succès très limité tant que ces interventions n'interviennent pas dans un contexte de nature à permettre un suivi pendant la phase

Photo UNODC



par SAR la Princesse Bajrakitiyabha de Thaïlande

de mise en œuvre. Bien que la Thaïlande ait la chance de disposer de robustes réseaux d'organisations non gouvernementales (ONG) et de groupes de la société civile, qui n'ont eu de cesse d'offrir aux victimes aide d'urgence et conseils, ce type de démarche de nature charitable exige un soutien plus général de la société.

A cet égard, les campagnes de sensibilisation prenant la forme d'un mouvement social peuvent être considérées comme une solution intermédiaire venant compléter les efforts réalisés par le secteur public et le secteur privé. C'est l'une des grandes leçons que j'ai apprises dans mon travail auprès des différents partenaires impliqués dans la défense des droits des femmes, tout particulièrement dans le domaine de l'administration de la justice. Dans cet article, je voudrais partager certaines des expériences que j'ai réalisées dans le cadre de mon travail pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). En 2008, je me suis engagée aux côtés d'UNIFEM en tant qu'Ambassadrice de bonne volonté chargée de promouvoir la campagne «Dites non à la violence contre les femmes» en Thaïlande. Grâce à la mobilisation de partenaires clés et au recours à différents supports de communication, cette campagne a permis de recueillir plus de trois millions de signatures en faveur de l'élimination de la violence envers les femmes.

Cette campagne a réussi à sensibiliser la société dans son ensemble grâce à l'engagement et au sens du partenariat dont

ont fait preuve les grandes parties prenantes au projet, qui allaient d'institutions gouvernementales au secteur privé, en passant par les ONG. La campagne a aussi tiré profit de la grande clarté des objectifs qui lui avaient été fixés, notamment la participation de groupes cibles depuis longtemps exclus de telles démarches. Je parle des garçons et des hommes et je pense à un excellent exemple, à savoir celui du projet lancé en étroite collaboration avec UNIFEM, dans le cadre duquel notre objectif consiste à donner la priorité à la prévention de la violence à l'encontre des femmes chez les enfants d'âge scolaire.

Nous souhaitons inciter les enfants d'âge scolaire à remettre en cause les normes et les valeurs qui excusent la pratique de la violence contre les femmes et les filles. Nous donnons aux garçons et aux filles toute liberté pour concevoir leurs propres activités, ce qui contribue à instaurer un climat d'ouverture et d'empathie dans les écoles. Grâce à ce type d'activités créées par les jeunes et à l'examen des programmes scolaires, les jeunes ont été sensibilisés au problème et à la nécessité de faire évoluer les idées, les mentalités, les valeurs et les comportements qui alimentent la violence sexiste.

### Principales difficultés et orientation future

L'une des observations que je souhaite formuler à ce stade est que la violence

Suite en page 10

## La politique de couverture santé universelle en Thaïlande et le rôle des parlementaires dans la réalisation des OMD 4 et 5

La Thaïlande fait partie des pays d'Asie du Sud-Est qui ont réformé leur système de santé durant la dernière décennie. La Thaïlande est un bon exemple de l'application des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans un pays à revenu intermédiaire. La Thaïlande a en effet réussi à atteindre la plupart des OMD avant l'échéance de 2015. Elle a même modifié les critères associés aux OMD de manière à éviter le risque de plafonnement des efforts, en adoptant des « OMD plus » pour mener le plus loin possible le développement du pays.

L'expérience unique de la Thaïlande est porteuse d'enseignements en matière de santé maternelle et de bien-être de l'enfant. Depuis 2001, le processus de réforme du système de santé a amené de nombreux changements quant à la prestation des soins et à leur financement. Après de nombreuses années de débats et de tentatives timides pour réformer le système

de santé, le gouvernement a instauré un système d'accès universel aux soins aussi appelé système de couverture universelle, grâce au subventionnement des soins, sous le slogan « Tous soins pour 30 baht ». En 2001, pas moins de trois projets de couverture universelle étaient sur la table.

Le premier, fondé sur les études de Chunharus et al. (1998) et de Pitayarangsarit et al. (2000), reposait sur le coût unitaire d'un hôpital autonome. Ce projet était une alternative au modèle de gestion des hôpitaux publics dont il visait à améliorer l'efficacité et la réactivité suite à la crise économique de 1997. Selon les estimations, cette formule revenait à 782 baht par habitant, auxquels a été ajouté le coût de revient unitaire des centres de santé, soit 120 baht par habitant, soit en tout 900 baht par habitant.

Le deuxième projet, inspiré des travaux de Pannarunothai et al., se fondait sur le nombre de cas d'affection et de recours



Par Mme Tassana Boontong  
Vice-Présidente du Sénat  
thaïlandais

Photo Sénat Thaïlandais

aux services de santé pour calculer le coût de revient des établissements de santé, aux différents échelons du système, conformément aux données provenant de deux enquêtes réalisées en 1996 (l'enquête nationale et l'enquête sur les prestations de santé). Ce coût avait été réévalué compte tenu de la situation démographique de 2001, de l'élargissement de la prise en charge, etc. Selon cette formule, en 2001, les ressources nécessaires pour financer la couverture universelle oscillaient entre 1 482 baht et 2 397 baht par habitant. Ce calcul reposait sur l'organisation du

*Suite en page 11*

*SAR la Princesse Bajrakitiyabha de Thaïlande, suite de la page 9*

à l'égard des femmes commence tout juste à être abordée de façon très générale par le biais de l'optique adoptée dans les écoles que je viens de présenter. Nous continuons à nous heurter à des difficultés considérables, car la violence envers les femmes n'intervient pas dans un vide, mais en raison d'un certain nombre de facteurs. L'un des obstacles majeurs auxquels nous sommes confrontés concerne la vision, profondément enracinée dans les normes et le système de valeurs de la société, de l'élément masculin comme dominant physiquement et psychologiquement. Cette vision, dont les implications sont profondes, n'est pas étrangère au déséquilibre existant entre les sexes, lui-même à la base d'une large part des violences faites aux femmes.

Il est donc particulièrement encourageant de constater que des initiatives ont récemment été prises pour lutter contre ce phénomène à l'échelon mondial. Des exemples positifs peuvent être cités, notamment les initiatives mettant les hommes et les garçons en première ligne de la lutte contre la violence sexiste en alimentant une culture de tolérance et de respect pour les femmes. Je suis persuadée que la participation de dirigeants masculins est la direction à prendre. Le Réseau des dirigeants masculins, récemment créé à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, constitue un bel exemple de ce nouvel élan. Forte du soutien de groupes de partenaires renouvelés et élargis, et animée d'un élan nouveau, je suis persuadée que la communauté internationale sera en mesure d'atteindre l'objectif consistant à protéger les droits des femmes et à promouvoir leur développement. Nous devons

créer un nouvel environnement permettant aux dirigeants hommes et femmes de collaborer pour que la prédominance accordée aux hommes dans notre société soit remplacée par la prise en compte des besoins des deux sexes.

Enfin, je suis convaincue que la réussite à long terme de notre lutte contre la violence envers les femmes dépendra de notre aptitude à nous ouvrir au monde extérieur et à créer des liens avec un vaste éventail de mouvements sociaux, parmi lesquels les groupes défendant l'autonomisation et la sécurité humaine. Pour que nous puissions trouver des solutions durables à un problème aussi profondément enraciné et aussi généralisé que la violence envers les femmes, il nous faudra puiser dans une sagesse suffisamment profonde pour permettre à nos efforts de porter leurs fruits. Après tout, nous sommes tous concernés. ▀

Mme Tassana Boontong,  
suite de la page 10

système de santé, y compris sur le mode de rémunération des prestataires.

Le troisième projet, celui du Ministère de la santé publique, avait trait au budget nécessaire pour financer la politique de couverture universelle. Il reposait sur une formule analogue à celle retenue pour le deuxième projet, à la différence que les calculs n'avaient pas été ajustés en fonction de l'étude la plus récente. En revanche, le Ministère de la santé a intégré dans le calcul les soins onéreux, les soins post-accident et soins d'urgence en se fondant sur le système de sécurité sociale.

En mars 2001, les trois propositions ont été examinées lors d'un atelier organisé par le Ministère de la santé publique, sous la Présidence du Premier ministre. A l'issue de l'atelier, il a été décidé d'utiliser comme base de calcul la somme de 1 202 baht par habitant, pour faire une première estimation budgétaire du coût de la politique de couverture universelle. Après une étude pilote de six mois menée dans plusieurs provinces, les pouvoirs publics ont retenu la formule « Tous soins pour 30 baht » qui consiste à faire payer une somme forfaitaire de 30 baht à tous les patients, quels que soient le service auquel ils s'adressent et le type de soins. Pour assurer le financement de cette politique, le Ministère a regroupé le budget des hôpitaux et autres établissements de santé et le budget de la sécurité sociale servant au remboursement des prestations médicales aux personnes à faible revenu et assurés volontaires, auxquels il a ajouté d'autres fonds.

Le « système des 30 baht » a été adopté et mis en œuvre en 2001, alors qu'il n'y avait pas encore de loi sur le sujet. Ce choix a permis de disposer de temps pour débattre et élaborer la législation relative à la réforme du système de santé. A ce jour, les patients n'ont plus à déboursier d'argent pour les soins. La politique de couverture universelle s'applique à plus de 45 millions de personnes - les personnes couvertes par leur employeur ou par des sociétés privées n'entrant pas dans ce nombre.

Les principaux objectifs et caractéristiques de la politique de couverture universelle sont les suivants : 1) couverture universelle, ce qui signifie que quelles que soient leur situation socio-économique ou leurs convictions religieuses, tous les citoyens thaïlandais ont droit et doivent avoir un égal accès à des soins de qualité correspondant à leurs besoins; 2) règle unique, ce qui veut dire que tous les citoyens thaïlandais ont droit à des soins

de même qualité, sans distinction; et 3) système durable, pérennité des politiques, du financement et des établissements de soins.

## Processus législatif

Afin d'assurer la pérennité de la politique de couverture universelle, le gouvernement précédent avait élaboré un projet de loi qu'il avait soumis au Parlement pour examen. Cette loi prévoyait un programme de formation du personnel pour assurer la viabilité des établissements, qui ne pouvait être garantie qu'une fois le personnel suffisamment préparé et des ressources additionnelles prévues à cet effet. La Loi sur la sécurité sanitaire nationale a été adoptée par le Parlement en novembre 2002, pour régler la qualité des soins et les aspects financiers. Le Ministère de la santé publique est l'organe central de mise en œuvre de la couverture universelle de santé.

En 2007, le Parlement a adopté la Loi sur la santé. Cette loi est la première à faire référence à la « santé » comme « un droit des citoyens ». La promotion et la protection de la santé des femmes y sont traitées dans un chapitre qui traite également de la santé des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes socialement défavorisées. Ce chapitre atteste l'intérêt que les parlementaires portent à la santé maternelle et infantile et de leur rôle dans ce domaine. C'est en effet grâce à leur action que la Thaïlande a pu obtenir de si bons résultats au regard des OMD.

Les projets de couverture universelle se sont heurtés à plusieurs obstacles aux fils des ans, mais ils se sont maintenus à un bon rythme ces cinq dernières années. L'élaboration de la politique et les décisions dans ce domaine se sont faites sur un mode participatif, bien que n'incluant, dans un premier temps, que le personnel du Ministère de la santé.

La Loi sur la santé nationale (2007) encourage les acteurs d'autres domaines à participer. Cette loi prévoit la création d'une Commission nationale de la santé (CNS), se composant du Premier ministre, ou du Premier ministre adjoint délégué par le Premier ministre, à la présidence, du Ministre de la santé à la vice-présidence, de différents ministres, du Président du Conseil consultatif économique et social national, du Président de la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que de représentants des collectivités locales, d'organisations de professionnels de la santé, de commissions professionnelles, de personnes qualifiées dans tout autre

domaine que la santé et d'organisations à but non lucratif.

La réglementation actuelle prévoit des mesures d'accompagnement à l'établissement du lien mère-enfant et à l'allaitement durant les trois premiers mois de l'enfant. Un règlement adopté il y a 14 ans prévoit un congé maternité rémunéré de 90 jours dans la fonction publique. Ce règlement autorise en outre les femmes à prendre 150 jours de congé maternité supplémentaires sans solde. Grâce à ce texte, les femmes peuvent rester chez elles et s'occuper de leur bébé plus longtemps (le congé maternité était auparavant de deux mois).

## Parlement et OMD plus

La Thaïlande s'est engagée à remplir une série d'objectifs ambitieux - les OMD plus - qui vont bien au-delà des OMD convenus au plan international. Le pays a d'ores et déjà atteint les objectifs concernant la santé maternelle et infantile, qui consistaient à réduire de deux-tiers les taux de mortalité entre 1990 et 2015. Ce taux étant peu élevé au départ, la Thaïlande a pu se fixer des objectifs plus ambitieux, à savoir de réduire davantage la mortalité maternelle et la mortalité des enfants de moins de cinq ans dans certaines populations données, compte tenu des disparités persistantes entre les différentes régions et les différents groupes, et s'intéresser notamment aux groupes marginalisés et vulnérables. Les politiques et moyens mis en œuvre pour combattre la pauvreté et améliorer les conditions sanitaires inférieures à la moyenne dans le Nord-Est du pays, ainsi que dans les zones montagneuses du Nord et dans les trois provinces les plus méridionales ont été renforcés.

Le rapport sur les OMD a eu un grand impact sur le programme de développement en Thaïlande, puisque sa validation par le Gouvernement a permis de faire des OMD plus une politique gouvernementale. S'agissant de la disparité sanitaire, le Ministre de la santé publique a été le premier à se mobiliser. Pour continuer à suivre les progrès accomplis au regard des OMD, le gouvernement travaille avec l'équipe des Nations Unies dans le pays avec laquelle il commande des études sur l'amélioration de la santé maternelle et la décentralisation des services sociaux au profit des administrations locales.

Il est à noter que le projet de renforcement du lien mère-enfant est non seulement soutenu par le programme mis en place par le Gouvernement pour renforcer la santé maternelle et le bien-être de l'enfant, mais qu'il bénéficie aussi de l'adhésion pleine et entière de la famille royale. ▀

## Le cas des femmes immigrées

La violence envers les femmes est aujourd'hui sans conteste l'une des formes les plus répandues, les plus systémiques et les plus généralisées de violation des droits de la personne dans le monde. Nous avons encore beaucoup à apprendre quant à la portée et à l'étendue de ce phénomène mais l'on sait d'ores et déjà, preuves à l'appui, que plus d'une femme sur deux subira, à un moment ou à un autre de sa vie, des actes de violence physique ou sexuelle.

Il existe malheureusement une catégorie de femmes qui est encore plus exposée à la violence sous de multiples formes : il s'agit des femmes immigrées qui sont aujourd'hui près de 105 millions dans le monde. Les statistiques de plusieurs pays européens montrent que les migrantes sont surreprésentées parmi les victimes de violences à caractère sexiste. Cela ne signifie naturellement pas que toutes les femmes immigrées sont des victimes ni que les groupes de migrants ou les hommes qui en font partie soient particulièrement violents. La violence à l'égard des femmes est malheureusement un phénomène courant dans toutes les sociétés et dans toutes les régions du monde. Indépendamment de la culture, de la classe, de la religion et du lieu géographique, aucun groupe n'est épargné par ce fléau. Il est toutefois incontestable que les femmes immigrées sont exposées à cette violence d'une manière très particulière.

D'abord, leur vulnérabilité est double. Elles sont exposées à la violence en tant que femme, du fait des inégalités entre les sexes dans leur pays d'origine et de destination et, dans le même temps, elles sont exposées à des formes de violence qui sont particulières aux expatriés des deux sexes. Ces deux facteurs principaux se combinent en outre à d'autres facteurs de risque qui influent sur les formes de violence auxquelles les femmes sont confrontées. Entrent notamment en ligne de compte la situation économique et juridique, l'origine ethnique, le niveau d'éducation, la classe sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, un éventuel handicap, la nationalité, la religion ou la culture. Pour que les mesures prises pour lutter contre la violence envers les migrantes



Photo UIP/G.Fortunato

*Par Mme Sylvia Lopez-Ekra  
Coordinatrice des questions de genre  
Organisation internationale pour les migrations (OIM)*

aient une efficacité sur le long terme, il est indispensable de bien comprendre ces mécanismes et d'en tenir compte.

Cette question de l'appréhension de tous les éléments intervenant dans le problème de la violence à l'égard des migrantes était déjà clairement exposée en 2006 dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes. De fait, réussir à répertorier, en se gardant des stéréotypes, toutes les formes et manifestations de violence envers les migrantes constituera déjà une étape importante dans la lutte contre ce fléau.

Quand on évoque la violence envers les migrantes, on pense immédiatement au problème de la traite des femmes et des petites filles et de leur exploitation sexuelle ou économique. Ce type d'exploitation est très certainement l'une des formes de violence les plus terribles et les plus inacceptables et la communauté internationale ne doit pas relâcher ses efforts pour y mettre fin. Il est toutefois important de bien comprendre que la violence envers les migrantes est protéiforme et que d'autres types de violence méritent tout autant d'attention. Nous savons que les migrantes sont confrontées à des actes de violence physique, sexuelle et psychologique ou émotionnelle, dans leur famille ou leur groupe social; elles peuvent en outre subir des violences dans leur pays d'accueil et sont exposées à des violences perpétrées ou tolérées par les autorités du pays hôte.

Dans la cellule familiale, les problèmes les plus couramment répertoriés sont les cas de violence due au partenaire sexuel, et des pratiques préjudiciables traditionnelles dans certaines cultures, en particulier les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et les crimes d'honneur. Le rôle de la migration en tant que facteur déclenchant ou aggravant de la violence familiale mérite davantage d'attention de la part des décideurs et des intervenants. La migration a une influence sur la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes. Elle entraîne souvent une renégociation du partage du pouvoir dans le ménage, ce qui est une source potentielle de violence conjugale dans les couples de migrants, notamment si l'homme a du mal à assumer le rôle de soutien de famille qui lui est culturellement attribué ou si la femme travaille hors du foyer.

La présence croissante de femmes immigrées sur le marché du travail peut certes avoir des conséquences positives en matière d'émancipation féminine mais elle est aussi à l'origine de nombreux cas d'exploitation économique. Dans un certain nombre de pays européens, le secteur des services domestiques est la principale source d'emploi de ces femmes. Or il s'agit traditionnellement d'un secteur peu réglementé et peu rémunéré, dans lequel les employé(e)s sont particulièrement exposé(e)s à l'exploitation et aux mauvais traitements.

*Suite en page 13*

Mme Sylvia Lopez-Ekra,  
suite de la page 12

Pour compléter ce tableau, il convient d'évoquer encore une autre forme de violence qui est particulièrement préoccupante et insuffisamment prise en compte : les actes de violence imputables aux États, perpétrés par leurs agents, en particulier par les policiers, les employés des services sociaux, les gardiens de prison, les agents des lieux de détention et des services de l'immigration. Ce type de violence n'a hélas rien d'anecdotique. Il arrive aussi que les États « tolèrent » les violences faites aux femmes, soit en raison de l'absence de législation adéquate soit parce que les lois existantes ne sont pas appliquées efficacement, les responsables de ces actes jouissant ainsi d'une impunité de fait.

La question de l'impunité est particulièrement importante car il est impossible de lutter contre la violence faite aux femmes tant que les responsables de tels actes ne reçoivent pas un châtiment approprié et tant que les femmes qui en

sont les victimes ne reçoivent pas de réparation adaptée. Dans le cas des immigrées, il s'agit d'un véritable défi car ces femmes se heurtent à de nombreux obstacles lorsqu'elles recherchent un soutien ou une réparation. Les mêmes raisons qui les rendent particulièrement vulnérables à la violence les empêchent souvent de demander de l'aide. Les migrantes portent rarement plainte, parce qu'elles ont peur, manquent de confiance, sont persuadées que les autorités ne pourront pas – ou ne voudront pas – les aider, parce qu'elles manquent d'éducation et de connaissances juridiques, ne maîtrisent pas la langue, ont honte, ont peur d'être rejetées par leur famille, ont peur d'attirer la honte sur leur communauté, etc. De plus, avoir son sort lié à celui d'un autre immigré, être dans une situation irrégulière, avoir affaire à des prestataires de services peu préparés à ce type de problèmes, souffrir d'isolement et ne pas avoir accès à des réseaux d'aide sociale sont autant de circonstances qui compliquent souvent leur cas. Pour toutes ces raisons, on

peut craindre que les femmes immigrées, confrontées à tous ces obstacles, aient à subir des brutalités plus longtemps que les femmes autochtones et que, pour elles, les conséquences physiques et psychologiques soient encore plus graves.

L'Organisation internationale pour les migrations a fait de la lutte contre la violence envers les migrantes l'une de ses grandes priorités. C'est un problème qui mérite toute l'attention et tous les efforts que l'Organisation lui consacre, d'abord parce qu'il entre dans le cadre de la gestion des migrations mais aussi et surtout parce qu'il s'agit de la défense de droits fondamentaux. C'est pourquoi, en novembre dernier, lorsqu'un groupe de parlementaires, réuni à Paris à l'initiative de l'Union interparlementaire, est arrivé à la conclusion qu'il fallait aborder la lutte contre la violence à l'égard des migrantes comme un problème de violation des droits fondamentaux, insistant pour que cette approche soit privilégiée dans tous les cas, j'ai secrètement poussé un soupir de soulagement. ▀



Installation temporaire sur les MGF le 5 février 2010

Photo UIP/G.Fortunato

Une installation temporaire d'objets et de matériel concernant les mutilations génitales féminines (MGF) a été présentée au Musée d'ethnographie de Genève (MEG), le 5 février 2010, dans le cadre de la Journée internationale de tolérance zéro contre les MGF.

## Lu dans la presse

### L'implication des hommes est cruciale pour éradiquer l'excision

La lutte contre l'excision en Afrique ne pourra se passer de l'implication décisive des hommes, avertissent experts et acteurs de terrain à la veille de la Journée internationale contre les mutilations génitales féminines. « Si les hommes se décident à abandonner la pratique, c'est sûr et certain que les femmes vont suivre, parce que pour l'instant je n'ai pas vu au Mali une seule femme monter au créneau pour dire : il faut exciser nos filles », a expliqué à l'AFP le médecin et député malien Omar Mariko. « Qui monte au créneau pour dire que c'est notre tradition, que c'est notre culture ? Ce sont les hommes ! », a souligné ce médecin rencontré au siège de l'Union interparlementaire (UIP) à Genève...Au Mali, plus de 90% des femmes de 15 à 49 ans ont les organes génitaux mutilés, selon l'OMS, qui rappelle que les mutilations génitales touchent 120 à 140 millions de femmes et filles dans 28

pays, surtout d'Afrique et du Moyen-Orient. « Cette pratique traditionnelle viole gravement les droits fondamentaux des femmes et des filles » et « a de graves conséquences pour leur santé » causant des douleurs intenses, et parfois des saignements, la stérilité ou la mort, a rappelé le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). M. Mariko regrette vivement qu'aucune loi ne l'interdise dans son pays, mais tire espoir de certaines initiatives ciblées, comme cette réunion organisée avec une confrérie de chasseurs, soit 200 chefs traditionnels, durant laquelle un film de sensibilisation a été projeté, suivi d'une nuit de palabres. « Les chasseurs se sont ensuite retrouvés autour de leurs fétiches et ont juré de ne plus exciser leurs filles », se réjouit-il.

Agence France Presse (AFP) - 5 février 2010

## Mutilations génitales féminines Les hommes témoignent

Comment accélérer le processus d'abandon des mutilations génitales féminines (MGF) ? Notamment, en encourageant les hommes à s'engager activement aux côtés des femmes, estiment l'Union interparlementaire (UIP), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF), et l'Office des droits humains (ODH) du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE).

Pour la troisième fois, ces quatre partenaires ont uni leurs forces pour sensibiliser le public à cette question urgente. Cette année, ils ont organisé deux événements : une réunion-débat intitulée *Les hommes s'engagent* à l'Université de Genève - suivie par plus de 250 personnes - et une installation temporaire d'objets et de matériel concernant les MGF au Musée d'ethnographie de Genève (MEG).

L'objectif était d'explorer plus avant le rôle positif que peuvent jouer les hommes en faveur de l'abolition de cette pratique qui affecterait entre 100 et 140 millions de filles et de femmes dans le monde et qui menace chaque année trois millions de filles en Afrique, dans certains pays d'Asie et du Moyen-Orient et en Europe - au sein de certaines communautés migrantes. Parmi les intervenants figurait le médecin et parlementaire malien Oumar Mariko, qui a souligné la nécessité d'une volonté politique effective pour éradiquer cette pratique. La vidéo de l'UIP intitulée *MGF : Les hommes s'engagent* a été présentée au public. Elle a également été diffusée au Musée d'ethnographie et auprès des 75 membres actifs de l'Union européenne de radio-télévision - situés dans 56 pays d'Europe et pays limitrophes - et aux 43 membres associés dans d'autres régions du monde.

### MGF : le cas du Mali

Selon le Dr. Mariko, le Mali n'a pas encore de loi contre les mutilations géni-

Photo UIP/G. Fortunato



**M. Oumar Mariko,**  
*médecin et membre du Parlement du Mali*

tales, mais il y a longtemps que le débat sur l'excision a lieu. « Il existe un courant fort dans l'opinion contre la pratique, mais les dirigeants politiques, qui sont l'expression de tous les courants, pour ou contre l'excision, ne sont toujours pas parvenus à faire adopter une loi à l'Assemblée nationale. Le problème est posé et tout le monde en parle ».

Pour le médecin et parlementaire, par ailleurs ancien candidat à la Présidence du Mali qui avait inscrit l'abolition des mutilations génitales féminines dans son programme électoral, « il y a un mélange volontaire entre religion et tradition. D'un point de vue religieux, il est intéressant de constater que dans une région comme celle de Tombouctou, ville profondément religieuse, on ne pratique pas l'excision. Aujourd'hui la tradition n'est plus respectée par ceux-là même qui veulent la faire appliquer ».

Le Dr. Mariko rappelle que « l'excision au Mali ne se pratiquait pas sur les bébés ou les fillettes, mais sur des adolescentes, entre 13 et 16 ans, qui au sortir de l'excision étaient mariées. La pratique n'avait pas lieu dans le village même, mais en dehors. Il y avait un couteau spécial pour l'excision, qui était béni par les esprits et donc tout un cérémonial. Au village, les parents ne savaient pas si leur fille allait revenir saine et sauve de cette cérémonie. Plusieurs chansons évoquent la douleur, l'anxiété et la peur des parents restés au village attendant de savoir dans quel état leur enfant allait revenir ».

L'excision n'était pas seulement l'ablation d'un organe, c'était une

épreuve d'endurance, une cérémonie de passage. « Aujourd'hui ce n'est plus pareil, nous ne sommes plus dans le passé, mais dans le vestige de la tradition », affirme le Dr. Mariko, qui ajoute qu'il s'agit aussi « d'une réaction contre la domination culturelle des pays très forts. Parce qu'on pense que c'est une question de mimétisme avec les pays nantis que de vouloir abolir l'excision. C'est une façon de nier notre vécu socioculturel, alors que dans la pratique, nous l'avons déjà nié, puisque ce vécu culturel est dépassé ».

Et le parlementaire malien de conclure : « On peut comprendre que le vote d'une loi fera des soubresauts mais il n'y aura pas de contestation majeure pour restaurer cette pratique. Si vous demandez aux femmes quelles sont leurs priorités, elles ne citent pas l'excision parmi leurs cinq priorités ». LB



Photo UIP/G. Fortunato

Deux jeunes Somaliens vivant à Genève disent non aux MGF.

## Le Président de l'UIP rencontre des dirigeants religieux et traditionnels sur les MGF

Lors de la 120<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Addis-Ababa, le Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab, par ailleurs Président de l'Assemblée nationale namibienne, accompagné par la Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP, la parlementaire grecque Mme Elsa Papademetriou, a visité un centre du Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF). Ils ont échangé des vues avec des chefs religieux et traditionnels éthiopiens sur comment mettre fin aux mutilations génitales féminines.

Le Président Gurirab et Mme Papademetriou ont également rencontré deux anciennes exciseuses qui ont décidé de déposer leurs couteaux et de bénéficier d'un programme de reconversion du CIAF, qui leur permet désormais de gérer un petit magasin dans les faubourgs de la capitale éthiopienne.

Les MGF sont une ancienne pratique qui date de l'époque antérieure à l'Islam et au Christianisme. Contrairement à une croyance populaire, elle n'est encouragée par aucune religion. Selon le Dr. Gemal El Serour de l'Université d'Al-Azhar



Photo: UIP/K.Jabre

*De gauche à droite, le Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab, M. Negese Negewo, M. Agedew Redie, et la parlementaire grecque Mme Elsa Papademetriou.*

en Egypte, "lorsque nous examinons la source première de la Charia, qui est le Coran, nous ne trouvons aucune mention des mutilations génitales féminines. Ni expressément, ni indirectement".

Ces pratiques traditionnelles ne peuvent être éradiquée que si les gens sont bien informés, estime M. Negese Negewo, un chef traditionnel éthiopien. De plus, en Ethiopie, un comité d'intellectuels a décrété que l'excision était contraire à la doctrine de l'Eglise, a ajouté M. Agedew Redie, un représentant de l'Eglise orthodoxe éthiopienne.

Si les sources religieuses ne font pas mention de cette pratique, pourquoi les femmes continuent-elles de l'appliquer ? Seulement pour complaire aux hommes ?

Pour Mme Abebech Alemneh Belay, Chargée de programme au CIAF, "c'est parce que les femmes subissent une pression sociale. Elles le font pour complaire aux hommes, mais la plupart du temps les hommes disent, indirectement, qu'ils ne sont pas vraiment satisfaits. Ils savent faire la différence entre les femmes excisées et celles qui ne le sont pas ».

Le Dr. Morissanda Kouyate, Directeur des opérations au CIAF, affirme qu'aujourd'hui, les hommes acceptent d'épouser des jeunes filles qui ne sont pas excisées. « Si on leur présente les inconvénients et les répercussions, ils disent : ah, si c'est cela, je préfère protéger ma femme, je préfère protéger ma fille, et ils acceptent maintenant d'épouser des filles qui n'ont pas subi de MGF ». Il ajoute que dix-sept pays africains ont adopté une loi spécifique contre les MGF. Au niveau de l'Union Africaine, les chefs d'État ont adopté le Protocole de Maputo, qui réprovoque pleinement les mutilations génitales féminines. « Le taux de prévalence, qui était de 100%, est en baisse partout ».

Le Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab, pense que les MGF « sont des pratiques locales et culturelles enracinées, on utilise la religion, les coutumes, on met dans la tête des femmes qu'elles doivent se conformer, suivre, faire ce que leur grand-mères et leur mères ont fait avant elles, et ce que continuent de faire leurs sœurs. En fin de compte, il s'agit de légiférer. Les Constitutions existent, mais nous devons adopter des lois spécifiques. Il nous faut des personnes qui ont non seulement une vision mais aussi le courage de les appliquer, de les imposer ». LB



Photo: UIP/K.Jabre

Le Président de l'UIP M. Theo-Ben Gurirab et Mme Elsa Papademetriou, ont échangé des points de vue avec des représentants du CIAF et deux exciseuses qui ont décidé de déposer leurs couteaux.

# Les femmes au Parlement en 2009 : regard sur l'année écoulée

Selon les statistiques préparées par l'UIP, l'année 2009 a vu se poursuivre la progression des femmes au Parlement. La proportion de femmes dans les parlements a atteint un record historique avec une moyenne mondiale de 18,8 %.

En janvier 2010, les présidentes de chambres parlementaires étaient plus nombreuses que jamais. Elles détenaient 35 des 269 fonctions parlementaires supérieures (soit 13,0 %) dans le monde, ce qui représente un mieux par rapport à 1995 où elles étaient 24 en tout.

Les femmes occupent 30 % et plus des sièges dans 44 chambres parlementaires - 26 chambres basses ou uniques et 18 chambres hautes, soit six fois plus qu'en 1995, où seules sept chambres avaient atteint cet objectif.

## A l'échelle régionale

En 2009, l'Afrique a enregistré des progrès remarquables en matière de représentation des femmes. En moyenne, 29 % des sièges renouvelés dans les 10 chambres concernées ont été obtenus par des femmes, portant ainsi la moyenne globale sur le continent africain à 18,7 % à la fin 2009. En Afrique du Sud, les femmes ont remporté 43,5 % des sièges lors de l'élection de la chambre basse, ce qui fait de cette chambre la troisième au classement mondial.

L'Europe a continué à enregistrer de bons résultats, puisque les femmes y ont obtenu 26 % des sièges renouvelés en 2009. De même, le continent américain a continué à progresser à un rythme constant, puisque 25 % des sièges sur près de 1 800 soumis à un renouvellement sont échus à des femmes.

Dans la région arabe, les résultats de 2009 ont été mitigés. Pour la première fois, quatre femmes ont été élues au Parlement du Koweït. En revanche, aucune n'a femme n'a été nommée au Conseil consultatif d'Arabie saoudite. Toutefois, les femmes représentent désormais 9,5 % des parlementaires de la région, soit plus du double par rapport à 1995 (4,3 %).



Photo AFP

Une femme votant en Afrique du Sud.

## 15 années de progrès

Le Programme d'action de Beijing adopté en 1995 à la quatrième Conférence mondiale sur la femme appelait les États à renforcer la participation des femmes à la prise de décisions et au leadership et à faire en sorte qu'elles participent pleinement à la vie politique. A l'époque, les femmes occupaient 11,3 % des sièges parlementaires. Seules sept chambres (soit 3 %) comptaient plus de 30 % de femmes tandis que les deux-tiers des chambres parlementaires comptaient seulement 10 % de femmes, voire moins. S'agissant des postes de responsabilité, 24 femmes étaient présidentes de chambre et seuls 6,4 % des chefs d'État ou de gouvernement étaient des femmes.

Si l'on fait le bilan quinze ans plus tard, le paysage parlementaire a considérablement changé. Chaque année s'achève sur un nouveau record. Fin 2009, la moyenne mondiale de femmes dans les parlements a atteint son re-

cord absolu avec 18,8 % - soit près de 75 % de mieux qu'en 1995. Le nombre de chambres à avoir atteint l'objectif de 30 % est à présent de 44 (26 chambres uniques ou chambres basses et 18 chambres hautes), soit 16,7 % du total. A l'autre bout du spectre, le nombre de chambres comptant 10 % de femmes ou moins a diminué de moitié, passant de 141 chambres en 1995, à 71 en 2009 (27,0%).

Néanmoins, il est indéniable que l'émancipation des femmes en politique demeure difficile. Plusieurs parlements n'ont jamais compté qu'une poignée de femmes et le nombre de chambres ne comptant pas la moindre femme n'a pas tellement diminué (elles étaient 13 en 1995 et sont encore 10 en 2009). L'augmentation du nombre de femmes aux fonctions dirigeantes a été beaucoup plus lente que dans le reste du Parlement. Malgré une augmentation depuis 1995, où elles étaient 24, on ne dénombre toujours que 35 femmes à la tête de chambres parlementaires. JB

## Comparatif concernant les femmes parlementaires, 1995 et 2009\*

1995	Vue d'ensemble	2009
11,3 %	Proportion de sièges détenus par des femmes toutes chambres confondues	18,8%
7 sur 229 (3,0 %) - 5 chambres uniques ou chambres basses - 2 chambres hautes	Chambres comptant 30 % de femmes ou plus	44 sur 263 (16,7 %) - 26 chambres uniques ou chambres basses - 18 chambres hautes
141 sur 229 (61,6 %)	Chambres comptant 10 % de femmes ou moins	71 sur 263 (27,0 %)
13	Chambres ne comptant pas de femmes	10
24 (10,5%)	Présidentes de chambre	35 (13,0%)
12 (6,4%)	Femmes chef d'État et/ou de gouvernement	16 (8,3%)

\* Ces chiffres ne tiennent pas compte des parlements pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

### Renouvellement des parlements en 2009

En 2009, 54 chambres parlementaires ont été renouvelées dans 48 pays. Les femmes ont remporté 1 886 des 9 143 sièges à pourvoir, soit 20,6 %, comme en 2008. Parmi ces femmes, 1 804 ont été élues au scrutin direct, 70 au scrutin indirect et 12, nommées.

### 44 chambres franchissent la barre des 30 % de femmes et 11 dépassent les 40 %

La représentation des femmes a augmenté dans 57 % des chambres renouvelées en 2009. Dix chambres ont atteint les 30 % de femmes ou plus avec ces renouvellements, ce qui porte à 44 le nombre de chambres à avoir franchi le seuil critique - soit cinq de plus qu'un an auparavant. Trois chambres ont dépassé les 40 % de femmes - les chambres basses ou uniques de l'Afrique du Sud et de l'Islande et la chambre haute de la Bolivie. Les chambres comptant plus de 30 % de femmes sont diverses et variées.

Elles sont 16 en Europe, 13 sur le continent américain, 11 en Afrique, et quatre dans la région Asie-Pacifique. La Bolivie et l'Equateur ont fait leur entrée dans ce groupe en 2009 après avoir adopté des quotas électoraux en faveur des femmes assortis de dispositifs contraignants. Plusieurs chambres basses ont pratiquement atteint l'objectif, au Mexique, en Namibie et au Portugal.

### Stagnation et reculs dans 40 % des chambres renouvelées en 2009

Si la part globale de sièges occupés par des femmes a augmenté en 2009, lorsque l'on considère les résultats de plus près, il apparaît que ces progressions s'accompagnent aussi de stagnations, voire de reculs dans certains parlements. Dans neuf des chambres renouvelées (soit 17 %), le nombre de femmes est resté inchangé. Pire, des reculs ont été enregistrés dans 14 chambres (26 %) où le nombre de femmes a diminué par rapport au renouvellement précédent.

Trois des renouvellements de 2009 n'ont porté aucune femme à la législature, en Arabie saoudite, aux Comores et dans les États fédérés de Micronésie. Aux Comores, une seule femme a jamais été élue au Parlement. Dans les États fédérés de Micronésie, les seuls du Pacifique à avoir élu des parlementaires en 2009, aucune femme ne s'est jamais présentée aux élections législatives. De même, il n'y a jamais eu de femme au Conseil consultatif de l'Arabie saoudite, où tous les membres du Conseil sont nommés par le Roi et où le suffrage universel n'existe pas. Cela fait maintenant six ans que 40 % des renouvellements donnent lieu à une stagnation voire un recul de la proportion de femmes.

Les systèmes électoraux ne déterminent pas à eux seuls le degré de représentation des femmes, mais il peut être nécessaire de les modifier pour la mise en œuvre de mesures spéciales. Les dispositions électorales en faveur des femmes et la volonté politique au plus haut niveau sont fondamentales pour corriger les déséquilibres constatés dans les parlements du monde entier. JB

## Lu dans la presse

### Le Japon au 98<sup>ème</sup> rang par la proportion de femmes au Parlement

Les femmes occupent 18,8% des sièges dans le monde, soit une proportion record. Une étude de l'Union interparlementaire montre que le Japon arrive à la 98<sup>ème</sup> place avec 11,3% et que 54 sur 480 sièges à la Chambre basse y sont occupés par des femmes. Il y a un an, le Japon était au 104<sup>ème</sup> rang avec 9,4%. Le Japon se place derrière la Chine, 55<sup>ème</sup>, et la Corée du Sud, 82<sup>ème</sup>. « L'année 2009 a été marquée par des progrès constants pour les femmes au Parlement », selon le rapport de l'UIP, organisation basée à Genève, qui suit les avancées et les reculs des femmes sur la scène politique. « La moyenne globale de femmes au Parlement a atteint la proportion record de 18,8% ». Ce chiffre représente le pourcentage de femmes dans les parlements unicaméraux ou dans les chambres basses du Parlement, et tient compte des élections qui ont eu lieu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier dernier. Le Rwanda est en tête du classement mondial avec 56,3% de femmes parlementaires à la Chambre basse, suivi de la Suède avec 46,4%, de l'Afrique du Sud avec 44,5%, de Cuba avec 43,2% et de l'Islande avec 42,9%.

*Kyodo News - 5 mars 2010*

## Les présidentes de parlement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les femmes occupaient 35 des 269 présidences de chambres parlementaires (13,0 %) dans le monde, le plus grand nombre jamais atteint et pratiquement deux fois plus qu'en 2005, où elles n'étaient que 18. Cette fonction est importante car il s'agit de la plus haute dans la hiérarchie parlementaire. Les femmes se frayent peu à peu un chemin vers ces postes qui étaient traditionnellement réservés aux hommes. Outre qu'ils facilitent les délibérations en structurant les débats entre groupes politiques rivaux, les présidentes de chambres sont bien placées pour appeler l'attention, en dehors de la chambre, sur les inégalités entre hommes et femmes et promouvoir les intérêts des femmes.

En 2009, plusieurs pays ont porté pour la première fois une femme à la tête d'une chambre parlementaire : la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, la Bulgarie, le Gabon, le Ghana, l'Inde et la Lituanie.



Photo Parlement d'Uruguay

Mme Ivonne Passada, Présidente de la Chambre des représentants uruguayenne (à droite) en compagnie de la sénatrice Lucia Topolansky (à gauche), qui a présidé le Sénat uruguayen du 15 au 28 février 2010.

## 25 présidentes de chambres uniques ou chambres basses de parlement

Albanie (Parlement); Antigua-et-Barbuda (Chambre des représentants); Autriche (Conseil national); Bosnie-Herzégovine (Chambre des peuples); Botswana (Assemblée nationale); Bulgarie (Assemblée nationale); Dominique (Assemblée); Estonie (Parlement); États-Unis d'Amérique (Chambre des représentants); Gambie (Assemblée

nationale); Ghana (Parlement); Inde (Chambre du peuple); Islande (Parlement); Lesotho (Assemblée nationale); Lituanie (Parlement); Ouzbékistan (Chambre législative); Pakistan (Assemblée nationale); Pays-Bas (Chambre des représentants); Roumanie (Chambre des députés); Rwanda (Chambre des députés); Sainte-Lucie (Assemblée); Serbie (Assemblée nationale); Suisse (Conseil national); Turkménistan (Assemblée); Venezuela (Assemblée nationale).

## 11 présidentes de chambres hautes de parlement

Antigua-et-Barbuda (Sénat); Bahamas (Sénat); Belize (Sénat); Gabon (Sénat); Grenade (Sénat); Pays-Bas (Twede Kamer der Staten Generaal), Royaume-Uni (Chambre des Lords); Sainte-Lucie (Sénat); Suisse (Conseil des États); Swaziland (Sénat); Zimbabwe (Sénat). JB

## Fonctions ministérielles

En ce qui concerne les femmes au sein de l'Exécutif et les femmes chef d'État, dans l'ensemble, les progrès sont encore plus lents qu'au Parlement. Comme le montre la Carte mondiale des femmes en politique, il n'y a que neuf femmes sur 151 chefs d'État élus (soit 6 %), en 2010. Elles étaient huit en 2005.

En moyenne, les femmes détiennent 16 % des portefeuilles ministériels. En tout, 30 pays comptent plus de 30 % de femmes au sein de l'Exécutif, à commencer par le Cap-Vert, l'Espagne, la Finlande et la Norvège, où elles représentent plus de 50 % du gouvernement. Inversement, le nombre de pays sans femme au gouvernement a augmenté, passant

de 13 en 2008, à 16 en 2010. Les premiers pays concernés sont ceux de la région arabe, des Caraïbes et les îles du Pacifique.

Par rapport à 2008, on note toutefois une diversification des portefeuilles confiés aux femmes, bien qu'elles détiennent toujours principalement les portefeuilles touchant aux affaires sociales, à l'enfance et à la jeunesse, à la condition de la femme et, de plus en plus, à l'environnement. JJ

Voir informations détaillées et analyses régionales dans la brochure de l'UIP *Les femmes au Parlement en 2009. Regard sur l'année écoulée*, et sur la mappemonde UIP- DPFONU (UN-DAW) *Femmes en politique 2010*: <http://www.ipu.org/splz-f/csw10.htm>

## Trois femmes à la tête de l'État suisse



Photo UIP/G.Fortunato

***Mme Pascale Bruderer,  
Présidente du Conseil national suisse***

En politique suisse, l'année 2010 est placée sous le signe des femmes puisque trois d'entre elles occupent les plus hautes fonctions de la Confédération helvétique. Doris Leuthard est en effet Présidente de la Confédération, Pascale Bruderer préside le Conseil national (Chambre basse) et Erika Forster-Vannini est à la tête du Conseil des États (Chambre Haute) de ce pays qui n'a accordé le droit de vote et l'éligibilité à ses citoyennes qu'en 1971, au niveau fédéral, alors que le canton d'Appenzell (Rhodes-Intérieures) ne concédait ce droit à ses habitantes qu'en 1990.

Mme Bruderer présidera également la sixième Réunion des Présidentes de Parlement qui se tiendra à Berne cet été, à la veille de la troisième Conférence mondiale des Présidents de Parlement que l'UIP organisera, du 19 au 21 juillet, au Palais des Nations à Genève.

Si les femmes suisses ne sont entrées que tardivement en politique, elles ont rattrapé leur retard et font désormais entendre leur voix au plus haut niveau des institutions de ce pays multilingue et multiculturel. La présence de Pascale Bruderer (32 ans) à la tête du Conseil

national en est un exemple. Lors d'un entretien qu'elle nous a accordé à la Maison des Parlements il y a quelques mois, elle déclarait avoir beaucoup appris de sa rencontre avec les Présidentes de Parlement à Vienne, l'année dernière. « Ces présidentes, venues de divers horizons et de pays développés et en développement, connaissent des situations très différentes ».

À Vienne, les Présidentes et Vice-Présidentes de Parlement ont estimé que la violence à l'égard des femmes et des enfants était un sujet qui les interpellait toutes. « Ce que nous pouvons faire, au niveau des parlements, c'est adopter des lois pour une meilleure protection contre la violence, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi mettre l'accent sur la prévention, pour que les gens comprennent que ce problème n'est pas seulement une question privée, puisque la violence a lieu aussi bien dans la rue qu'à la maison », résumait Mme Bruderer.

Le Parlement suisse est-il sensible à la question de genre ? « J'aimerais dire oui. C'est vrai dans un certain sens, mais il faut trouver de meilleures solutions. Et si l'on veut changer la réalité, il faut en

avoir les moyens ». Pour Pascale Bruderer, un budget sensible « au genre » est une clé et la représentation des femmes au Parlement en est une autre.

« Il faut des exemples visibles pour que les jeunes femmes soient motivées et encouragées à s'intéresser aux sujets politiques. L'année 2010 est importante, car la visibilité de femmes à la tête des deux chambres fédérales et à la Présidence de la Confédération montre aux femmes qu'on peut faire bouger les choses en occupant des postes au plus haut niveau de l'État ».

Pascale Bruderer tient à continuer de dialoguer avec les jeunes femmes. « Parfois on pense qu'on ne sera jamais capable de faire de la politique. J'essaie de montrer aux jeunes que faire de la politique n'est pas quelque chose qui est loin des gens, mais que la politique fait partie de notre vie quotidienne et qu'elle peut changer la réalité des citoyens. Le fait de savoir s'il y aura ou non une école dans un quartier est une question politique. Je veux montrer que tout le monde peut s'intéresser à la politique », a conclu la jeune Présidente du Conseil national suisse. LB

## L'UIP soutient les femmes parlementaires

Les femmes représentent 18,6% des parlementaires dans le monde. Au-delà de ce nombre et des difficultés électorales, une fois élues au Parlement, de nouveaux défis commencent pour elles.

Le premier défi est qu'elles investissent un lieu mis en place et géré par des hommes. « Savez-vous quel est le plus grand parti majoritaire du monde ? C'est le parti des hommes de plus de quarante ans », rappelle la parlementaire croate Marija Lugarić. Entrant le plus souvent nouvellement en politique, les législatrices font également face à leur manque d'expérience. Si ce manque d'expérience s'applique également aux hommes nouvellement élus, le défi n'en reste pas moins particulier pour les femmes. Elles sont souvent investies par leur électoralat de la responsabilité de faire avancer la condition féminine et ont le sentiment de devoir faire leurs preuves. Comme l'explique une parlementaire burundaise : « parfois, la timidité et la peur de l'échec ne permettent pas aux femmes parlementaires de déposer des propositions de lois ». Les femmes manquent souvent de confiance en elles.

Pour mettre leur travail parlementaire au service de la condition féminine, les législatrices doivent connaître les règles de fonctionnement du parlement - usages, pratiques, règlements et procédures-. Comme l'affirme Margaret Mensah Williams, Vice-présidente du Conseil national namibien : « Vous devez

non seulement connaître les règles et procédures, mais aussi les maîtriser et les utiliser pour susciter un changement » et assurer une prise en compte de la question « genre » dans la politique et les propositions de lois.

L'UIP aide les femmes parlementaires à connaître et utiliser ces règles et à les mettre au service de l'égalité entre hommes et femmes. Ce soutien occupe une place importante dans l'ordre du jour de l'organisation mondiale des parlements. Il est mené dans le cadre de programmes d'assistance technique conçus le plus souvent à la demande des parlements ou des femmes parlementaires et adaptés aux besoins de chaque pays.

Le soutien qu'apporte l'UIP peut prendre la forme d'ateliers d'initiation au fonctionnement du Parlement ou de séminaires d'information pour femmes et hommes parlementaires sur des thématiques relatives au genre et aux droits des femmes. L'UIP organise par exemple des séances de renforcement des capacités politiques et parlementaires sur la communication, le leadership ou la rédaction législative.

De telles actions ont été menées récemment au Burundi, au Cambodge, en Jordanie et dans les pays du Golfe.

### Exemples concrets

Dans des ateliers sur la communication et la prise de parole en public (septembre 2008), des parlementaires burundaises ont renforcé leurs aptitudes à écrire et à faire des discours, à gérer le trac, à argumenter et à faire adhérer l'auditoire à leurs propos. Dans un autre atelier, elles

ont exercé leur savoir-faire dans la rédaction de propositions de lois ou d'amendements pour l'égalité entre hommes et femmes (novembre 2008). Ces ateliers ont été appréciés par les femmes parlementaires, qui ont marqué des avancées dans leur travail législatif et lancé nombre de messages à travers les médias pour défendre les intérêts des femmes. Deux législatrices confiaient que depuis lors elles n'hésitaient plus à s'adresser aux médias pour faire connaître leurs points de vue sur des questions telles que les violences conjugales ou les questions relatives au droit de succession.

Les parlementaires jordaniennes ont, quant à elles, travaillé sur une stratégie de groupe pour renforcer leurs relations avec les médias dans un atelier de renforcement des capacités organisé par l'UIP, le Parlement jordanien et le PNUD (octobre 2009). L'objectif était de mieux comprendre le fonctionnement des médias et la meilleure façon d'y faire passer les messages. Le maintien de l'objectivité et la nécessité de maintenir les contacts avec les journalistes ont été identifiés comme des éléments clés, sans oublier le message en lui-même. Ce dernier doit être transmis par les législatrices avec la fierté d'être femme et celle de représenter à la fois les femmes et les hommes de la société dans laquelle elles évoluent. Il doit impérativement être fondé sur des informations fiables et vérifiées et être structuré.

### Séminaire pour les femmes parlementaire au Cambodge

Au Cambodge, les femmes parlementaires, soutenues par l'UIP, le PNUD et le Projet d'Assistance Législative (LEAP), ont organisé un séminaire de deux jours et demi pour renforcer leurs capacités de leadership et de communication. La sénatrice philippine Pia Cayetano, Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, a fait part aux participantes de son expérience en matière de communication. Elle a notamment souligné l'importance d'obtenir toutes les informations nécessaires pour maîtriser un sujet, identifier son propre style de communication et s'entraîner à parler en public, à argumenter en s'appuyant sur les textes, les politiques et les pratiques nationales et internationales



Photo UIP/Z.Hilal

Atelier de communication de l'UIP pour les femmes membres du Parlement du Burundi.

Suite en page 21

pertinentes et surtout à être vigilante durant le débat, en prenant des notes, en étant attentive aux autres intervenants et en posant des questions.

Au Cambodge, comme en Jordanie, au Burundi et ailleurs, l'UIP soutient les partenariats entre femmes parlementaires. L'union faisant la force, la coopération entre femmes peut compenser leur nombre restreint au Parlement. Les programmes de soutien facilitent la concertation par le biais de réunions régulières (Burundi et Jordanie), de séminaires (Cambodge) ou par un soutien technique et logistique aux associations de femmes parlementaires (Burundi et Rwanda).

Ces programmes s'attachent également à renforcer un partenariat entre législatrices et législateurs en incluant ces derniers aux débats sur les questions de genre, et visent également à renforcer les échanges d'expérience et de bonnes pratiques entre législatrices de régions et de pays différents. L'UIP s'emploie enfin à



Photo : Parlement du Cambodge

Un séminaire a été organisé au Cambodge pour renforcer les capacités de leadership des législatrices.

renforcer les liens entre les femmes parlementaires et les représentants des instances gouvernementales, de la société civile et des organisations internationales pour les droits des femmes et l'égalité entre hommes et femmes. L'influence des

femmes sera d'autant plus forte au sein des parlements qu'elles y seront plus nombreuses et à des postes de prise de décision et que leurs aptitudes à représenter et à défendre leurs intérêts et les questions qui les concernent seront soutenues. ZH

## République démocratique du Congo : identification des actions prioritaires pour 2010

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé en mai 2009 avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'appui aux Assemblées législatives nationales et provinciales de la République démocratique du Congo, l'UIP s'est rendue du 11 au 19 décembre 2009 à Kinshasa afin de définir avec les bénéficiaires et le PNUD les activités à mettre en œuvre durant l'année 2010. Cinq grands axes d'activités ont été identifiés : la diplomatie parlementaire, la fonction de contrôle des activités gouvernementales, le genre, le renforcement professionnel des personnels du centre de documentation, et la révision de l'environnement textuel des deux chambres du Parlement

national. Cette mission a aussi permis à l'UIP et au PNUD de faire le bilan des sept mois d'exécution de l'accord de partenariat. Dans ce laps de temps, l'UIP a organisé toutes les activités retenues pour 2009, soit : un audit organisationnel de l'administration parlementaire (juin 2009); une formation aux techniques de recherches législatives et de confection des dossiers d'actualités (septembre 2009), une formation des conseillers de commissions et de plénière (octobre 2009), une évaluation technique des méthodes de transcription de débats (novembre 2009) et, enfin, une formation sur les techniques de communication parlementaires (décembre 2009). LM

## République centrafricaine : évaluation des besoins de l'Assemblée nationale

Du 2 au 10 décembre 2009, l'UIP s'est attachée à faire l'état des lieux et l'évaluation des besoins de l'Assemblée nationale centrafricaine afin de pouvoir élaborer une proposition de programme d'appui. Celle-ci devrait permettre à l'institution d'assurer efficacement ses missions principales de représentation, de contrôle de l'action gouvernementale et de législation mais aussi de prendre toute sa place dans l'architecture gouvernementale centrafricaine, notamment en matière de réconciliation et de dialogue. A ce sujet, la mission de l'UIP s'est déroulée concomitamment à la mis-

sion de révision du cadre stratégique de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU et l'UIP n'a pas manqué de faire valoir qu'en tant qu'incarnation de la représentation populaire, l'Assemblée nationale est par excellence l'instrument du dialogue politique et, partant, le lieu adéquat pour débattre de la consolidation de la paix et de la bonne gouvernance dans son ensemble. L'UIP continue donc de plaider pour que le Parlement centrafricain bénéficie de l'appui financier et matériel de la Commission de consolidation de la paix. LM



Entrée du bâtiment du Conseil des Représentants de l'Iraq

Photo Conseil des Représentants de l'Iraq

## Iraq

Le 12 septembre 2009, le gouvernement a présenté un projet de loi électorale applicable aux élections législatives de 2010. Ce projet comprenait la mise en place d'un système de représentation proportionnelle à liste ouverte (en remplacement du système précédent à liste fermée), afin de permettre aux électeurs de voter à la fois pour des partis politiques et des candidats individuels. Adoptée le 8 novembre par le Conseil des représentants, la nouvelle loi électorale a été censurée par le Vice-président Tariq al-Hashimi, musulman sunnite, lequel a utilisé son droit de veto par deux fois, le 18 novembre et le 3 décembre. M. Tariq al-Hashimi a fait valoir que l'article 1 ne permettait pas l'expression des Iraquiens vivant à l'étranger; il semble que ces derniers soient majoritairement des Sunnites ayant fui leur pays au moment des luttes sectaires qui ont suivi la chute du régime de Saddam Hussein. Le 6 décembre, le Conseil des représentants a adopté un mémoire explicatif en complément de la loi électorale. Le nombre statutaire de sièges passe de 275 à 325, 310 parlementaires étant directement élus dans les provinces. Quinze sièges compensatoires sont réservés aux minorités ethniques (dont sept pour les Kurdes). Le Vice-président a retiré son veto à la suite de ce vote et les élections législatives, initialement prévues en janvier, ont été fixées au 7 mars 2010 par le Conseil de la présidence.

## Kenya

Le comité d'experts chargé de préparer une nouvelle Constitution a publié son projet le 17 novembre 2009. Ce-

lui-ci prévoit un parlement bicaméral comprenant une Assemblée nationale et un Sénat. Dans le cadre de cette nouvelle Constitution, l'Assemblée nationale comptera un maximum de 295 membres, pour la plupart élus directement dans des circonscriptions uninominales (avec une révision du nombre des circonscriptions, qui est de 222 actuellement). Le projet prévoit, de plus, l'élection de 70 femmes par les assemblées de district (une par district) et de huit personnes handicapées au niveau régional. Le Sénat comprendra un maximum de 94 membres. Au total, 70 membres seront élus par les assemblées de district; chacune des huit régions élira deux femmes et une personne handicapée. Le président reste chef de l'État mais sa fonction est essentiellement symbolique, le premier ministre étant le chef du gouvernement. Dans le cadre de cette nouvelle Constitution, le président nomme Premier ministre le chef du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Si cette nomination n'est pas approuvée par l'Assemblée nationale dans un délai de 60 jours, de nouvelles élections générales sont organisées. Le projet de Constitution a fait l'objet d'une consultation publique en novembre. Un projet révisé sera soumis à l'Assemblée nationale d'ici mars 2010 et un référendum constitutionnel sera ensuite organisé au second semestre 2010. Si le projet est approuvé, le Président devra alors proclamer la Constitution dans un délai de 14 jours.

## Roumanie

Le 24 septembre 2009, le Président Traian Basescu demandait par lettre au Parlement de rendre un avis consultatif quant à l'organisation d'un référendum national sur une réforme parlementaire. Le Président envisageait de transformer le Parlement bicaméral, composé d'une Chambre des députés et d'un Sénat, en parlement monocaméral, réduisant de ce fait le nombre des parlementaires de 471 à un maximum de 300. Le Parlement a rendu un avis négatif le 21 octobre. Il précisait qu'il n'était pas possible d'organiser un référendum, plusieurs articles de la loi référendaire ayant été déclarés inconstitutionnels et devant être révisés. Le 22 octobre, le président Basescu a néanmoins prévu par décret l'organisation d'un référendum engageant le processus de révision constitution-

nelle, soulignant qu'un parlement monocaméral permettrait d'accélérer les prises de décision. Le Président du Sénat, M. Mircea Geoana, a appelé ses concitoyens à voter contre ces propositions.

Le référendum a eu lieu le 22 novembre, en même temps que le premier tour des élections présidentielles. La proposition de parlement monocaméral a recueilli plus de 74% des suffrages tandis que la réduction du nombre des parlementaires était approuvée par 88% des électeurs. Le 26 novembre, la Cour constitutionnelle a confirmé les résultats du référendum. Le président Basescu s'est engagé à réviser la Constitution pour mener à bien la réforme parlementaire. Le 6 décembre, il a remporté les élections présidentielles, devançant M. Geoana, Président du Sénat. Le 15 décembre, la Cour constitutionnelle a rejeté les accusations de fraude électorale formulées par M. Geoana et confirmé la réélection de M. Basescu, qui a officiellement prêté serment le 21 décembre 2009.

## Saint Vincent-et-les Grenadines

Le 5 septembre 2009, le Premier ministre, M. Ralph Gonsalves a proposé à la Chambre la tenue d'un référendum constitutionnel le 25 novembre. Cette proposition a été adoptée le jour suivant. Le texte du projet de Constitution, rédigé par la Commission de réforme constitutionnelle créée en 2003, prévoyait que le gouverneur général, inscrit dans la Constitution de 1979, soit remplacé à la tête de l'État par un président élu par un nouvel organe législatif, l'Assemblée nationale. Le parti du Premier ministre (Parti unifié du travail), voyait dans cette nouvelle Constitution le moyen d'apporter une véritable indépendance au pays. En revanche, le Parti national démocrate, parti d'opposition dirigé par M. Arnhim Eustace, a appelé les électeurs à rejeter la nouvelle Constitution, reprochant au projet de ne comprendre aucune disposition pour limiter les pouvoirs du Premier ministre et dénonçant le référendum comme un stratagème du Premier ministre pour remporter les prochaines élections générales.

Le projet de Constitution a été rejeté par référendum le 25 novembre. Il n'a obtenu que 43% de votes favorables alors qu'une majorité des deux tiers était requise. H.Y.



Photo Romeo Ortiz

Le nouveau Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, le sénateur Aquilino Pimentel (Philippines), a rencontré les journalistes au Palais des Nations de Genève, en janvier 2010. Il était accompagné (à gauche) de la sénatrice Rosario Green (Mexique, Vice-Présidente du Comité) et de la sénatrice canadienne Sharon Carstairs (ancienne Présidente du Comité, actuellement membre du Comité).

## Lu dans la presse

### Des députés birmans croupissent en prison depuis des années

Selon l'Union interparlementaire (UIP), la situation des députés birmans est l'une des pires au monde. Au moins treize parlementaires, élus en 1990, croupissent en prison depuis de nombreuses années, sans aucune forme de procès. Et ce en dépit de tous les efforts de l'UIP. « Certains sont torturés, deux d'entre eux ont été assassinés en Chine et en Thaïlande », a affirmé le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, le sénateur philippin Aquilino Pimentel, à Genève. Tous les efforts de l'UIP sont restés lettre morte, a-t-il déploré, appelant à la mobilisation internationale. Autre exemple de violations des droits des parlementaires.

*Journal Le Courrier et Agence télégraphique suisse (ATS) - 22 janvier 2010*

### Étude : les droits de l'homme de centaines de parlementaires violés

L'Union interparlementaire affirme que plus d'un tiers des cas de violations des droits de l'homme des parlementaires dont elle est saisie ont pour cadre l'Afrique. Le Comité des droits de l'homme de l'UIP, qui vient de terminer l'examen de 273 cas de parlementaires dans 29 pays, en appelle à ces gouvernements pour qu'ils éclaircissent cette situation. Les membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP soulignent le cas de l'Erythrée, qu'ils qualifient de pays orphelin, puisque personne ne s'y intéresse. La sénatrice mexicaine Rosario Green, Vice-Présidente du Comité, précise que l'Union interparlementaire n'a reçu aucune information concernant le sort des 11 parlementaires érythréens jetés en prison voici huit ans.

*Voice of America VOANews.com, 21 janvier 2010*

## In Memoriam

### M. Rafael Caldera

#### Ancien Président du Venezuela et Président du Conseil de l'UIP

M. Rafael Caldera, Président du Conseil de l'Union interparlementaire de 1979 à 1982, s'est éteint le jour de Noël 2009. Fondateur du parti démocrate chrétien COPEI en 1946, M. Caldera a été deux fois Président du Venezuela: entre 1969 et 1974 et de 1994 à 1999, cette fois avec un nouveau parti politique appelé Convergence. Il était l'une des figures politiques les plus influentes du 20ème siècle dans son pays et en Amérique latine. L'UIP adresse ses condoléances à la famille de M. Caldera et au Parlement du Venezuela.

### Mme Judith Kanakuze Membre du Parlement du Rwanda

La législatrice rwandaise Mme Judith Kanakuze est décédée en février 2010. Elle était très engagée pour la cause des femmes au Rwanda et a apporté de nombreuses contributions aux activités de l'UIP en tant que parlementaire. Le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, présente ses condoléances au Parlement du Rwanda et à la famille de Mme Kanakuze.

## Lancement depuis Copenhague d'un appel à la mobilisation des parlementaires au sujet des changements climatiques

La rencontre parlementaire qui s'est déroulée à l'occasion de la Conférence sur les changements climatiques (CdP-15) de Copenhague au mois de décembre 2009 a été pour les parlementaires l'occasion de se réunir sous les auspices conjoints du Parlement danois et de l'UIP. A l'écart des projecteurs braqués sur le Centre de conférences, plusieurs centaines de parlementaires originaires d'une bonne soixantaine de pays se sont retrouvés au Parlement danois pour parler de l'après-Copenhague et de la contribution parlementaire à ces efforts futurs. Cette rencontre a permis de dégager de bonnes pistes de réflexion pour l'avenir.

Président de la République des Maldives, M. Mohamed Nasheed, ancien parlementaire, a affirmé que la gouvernance constitue un élément clé de toute politique en matière de changements climatiques. Sans bonne gouvernance, les pays ne pourront pas régler ce problème. Il a cité en exemple l'expérience des précédents gouvernements autoritaires des Maldives, qui s'étaient dans une certaine mesure adaptés aux changements, mais avaient néanmoins échoué, les postes gouvernementaux ayant été attribués sans transparence ni consultations. En tant que président d'un petit pays insulaire en développement risquant purement et simplement d'être rayé de la carte, M. Nasheed a rappelé à ses collègues parlementaires que, pour le peuple des Maldives, les changements climatiques ne sont pas des mots creux, mais une menace posant un réel problème de survie. Il a estimé que les stratégies permettant de

lutter contre les changements climatiques ne pouvaient pas être ramenées à un simple marchandage politique.

La sénatrice Loren Legarda, des Philippines, a exhorté les parlementaires présents à s'engager autrement que par des mots et à veiller à agir sans tenir compte de la taille de leur pays, car tout le monde sentira les effets des changements climatiques. Abondant dans le sens du Président Nasheed, elle a qualifié la bonne gouvernance d'essentielle, en ajoutant que le problème des changements climatiques n'était pas une inquiétude pour l'avenir, mais une réalité entraînant d'ores et déjà une recrudescence des catastrophes naturelles. La sénatrice Legarda considère que les changements climatiques et la pauvreté sont liés sur le plan politique et exigent de redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption.

M. Saber Chowdhury, parlementaire bangladais, a incité ses collègues parlementaires à élaborer un code d'éthique concernant les activités destinées à lutter contre les effets des changements climatiques. Il a proposé que l'UIP contribue à une telle initiative en prodiguant ses conseils. M. Chowdhury a rappelé aux délégués que leur fonction de contrôle serait cruciale car seul le Parlement était habilité à demander des comptes au gouvernement, ce qui est important pour les initiatives concernant les changements climatiques, car des millions de dollars seront en jeu. EA

Le rapport de cette réunion peut être consulté sur le site Web de l'UIP ([www.ipu.org/splz-f/cop15/report.pdf](http://www.ipu.org/splz-f/cop15/report.pdf)).



Photo Parlement danois

De gauche à droite : le Président des Maldives, M. Mohamed Nasheed, le Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab et le Président du groupe danois de l'UIP, M. Kristian Pihl Lorentzen.

### CONTACTS

Union interparlementaire  
La Maison des Parlements  
5, chemin du Pommier  
B.P. 330

1218 Le Grand-Saconnex  
Genève - Suisse

Tél. (+4122) 919 41 50

Fax (+4122) 919 41 60

e-mail: [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Bureau de l'Observateur  
permanent de l'Union  
interparlementaire auprès  
de l'ONU

Room 3002,

220 East 42nd Street

New York, N.Y. 10017

USA

Tél. (+1) 212 557 58 80

Fax (+1) 212 557 39 54

e-mail: [ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements,  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire.

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Stara Ahmidouch

Mohamed Amani

Sara Ansah

Bérénice Auffret-Pereira

Elisabete Azevedo

Norah Babic

Julie Ballington

Pascale Bouquet

Brigitte Filion

Zeina Hilal

James Jennings

Laurence Marzal

George Opocensky

Ingeborg Schwarz

Catherine Todeschini-Blondelle

Françoise Wirth

Hiroko Yamaguchi

Site web :

Pieyre Castelner

Serguei Tchelnokov

Mise en page: Le Cadratin - Michel Favre

Imprimé par Brailly - France

© UIP